Statistics Canada Statistique Canada

Census Recensement

Canada 1986

GUIDE À L'INTENTION DES UTILISATEURS

DONNEES DU RECENSEMENT DE 1986 SUR LE REVENU

99-114F
1986
c. 3

Canada

BCXCM



Statistique Canada Statistics Canada

Recensement
Census

Canada 1986

Référence

c.3

GUIDE À L'INTENTION DES UTILISATEURS

DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1986 SUR LE REVENU

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Août 1990

Prix: Canada, $23.00
Autres pays, $24.00

ISBN-0-660-92743-8

Ottawa

This publication is available in English upon request (ISBN-0-660-13344-X).

STATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA

JUIL JULY 9 1991

LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

TABLE DES MATIÈRES

FIGURES

TABLEAUX

I. INTRODUCTION

Le recensement du Canada fournit la base de données la plus exhaustive sur les caractéristiques des Canadiens, de leur famille et de leur ménage. Ces renseignements vont du sexe et de l'âge des personnes jusqu'aux caractéristiques de leur famille et de leur ménage en passant par leur origine ethnique, leur degré d'instruction, leur profession et leurs sources de revenu.

Le recensement national constitue une initiative très ambitieuse comportant des étapes variées. Chacune d'entre elles est complexe et exige qu'on y consacre beaucoup de temps et de ressources. Pour obtenir les renseignements désirés, il faut établir un ensemble de questions par suite de consultations et d'essais approfondis, recueillir les réponses d'une façon spécifique par le biais d'énumérateurs formés à cet effet, procéder à une vérification en vue d'éliminer toute inconsistance ou erreur, entrer les résultats définitifs sur une base de données informatisée, et analyser et publier les données retenues dans une série de rapports.

L'une des caractéristiques importantes qui a fait l'objet du recensement de 1986 concernait les sources de revenu des Canadiens. Pour de nombreux motifs, les données sur le revenu des particuliers et des familles sont jugées essentielles. Le revenu est l'indicateur unique le plus utile pour déterminer le bien-être économique des Canadiens. La plupart des analyses socio-économiques (de facteurs tels que l'origine ethnique et l'instruction), l'évaluation de nombreux programmes et politiques (par ex. la sécurité de la vieillesse, l'égalité des chances, etc.), de nombreuses décisions d'affaires (par ex. l'ouverture de nouvelles installations et succursales ou points de vente), et toute la recherche sur le bien-être (par ex. la capacité financière de se loger, les changements intervenus dans les familles à faible revenu) reposent sur l'accès à des données pertinentes sur le revenu.

Tandis qu'un nombre substantiel de statistiques sur le revenu dérivées à partir du recensement sont publiées sous des formes variées, un très grand nombre d'utilisateurs -- individus, établissements de recherche, entreprises, divers paliers de gouvernement, etc. -- exigent des données sur le revenu qui répondent sur mesure à leurs besoins. À cet égard, il faut souligner que, si les utilisateurs connaissaient les concepts qui sous-tendent les variables du recensement, leurs limites et leur qualité, il leur serait plus facile d'apprécier les données publiées et de concevoir des spécifications appropriées à leurs propres besoins. La réalisation du présent document a pour but de servir de guide aux utilisateurs des données du recensement relatives au revenu.

Dans la section II, on explique le concept du revenu et ses principales composantes. Vous trouverez dans la section III des définitions de diverses sources de revenu et des variables dérivées sur le revenu, de même qu'une brève définition de quelques variables importantes qui sont souvent employées de pair avec le revenu. Dans la section IV, on reproduit le questionnaire sur le revenu du recensement de 1986 et des commentaires sur la collecte et

la couverture des données sur le revenu. Le traitement des données entrepris dans les bureaux régionaux et central est expliqué dans la section V. Dans la section VI, il est question des diverses étapes du traitement automatique en vue de préparer les données aux fins de publication tandis que dans la section VII, on commente brièvement la qualité des données sur le revenu. Les différents produits du recensement de 1986 portant sur le revenu sont énumérés dans la section VIII. En raison des changements apportés aux concepts et à la couverture, toutes les explications fournies dans les sections II et VIII se rapportent au recensement de 1986. Cependant, la section IX contient des notes sur la comparabilité historique des données de 1986 sur le revenu avec les recensements précédents.

II. CONCEPTS ET COMPOSANTES DE REVENU

1. CONCEPT DE REVENU

Mentionner le revenu sans apporter davantage de précision élude la question : «qu'est-ce que le revenu?». Lorsqu'on interroge à ce sujet une personne qui travaille, elle citera probablement le salaire qu'elle tire de son emploi ou les bénéfices qui proviennent de son travail autonome dans une entreprise commerciale. Pour sa part, la personne sans emploi ou retraitée fera probablement état du revenu qu'elle soutire notamment de ses placements ou de ses prestations de retraite. Dans certains cas, elle tiendra compte dans sa réponse des paiements de transfert tels que les prestations d'assurance-chômage ou les allocations familiales.

Comme la plupart des concepts, celui du revenu se rattache généralement à un objectif. La plupart des enquêtes relatives au revenu personnel ou familial portent sur le revenu en espèces avant impôt. Aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, certaines recettes ne sont pas comprises dans le revenu, tandis qu'aux fins du calcul du revenu national, on tient compte de tous les biens et services produits par le pays.

Le revenu est habituellement produit au fil du temps. On en fait généralement mention comme d'une somme par heure, par semaine, par mois ou par année. Il est donc également important d'indiquer clairement, en plus des composantes du revenu, la période de temps pour laquelle le ou la répondant (e) fait état de son revenu.

Aux fins du recensement, le revenu englobe toutes les rentrées de fonds provenant d'un emploi, d'un placement, de paiements de transfert et d'autres sources diverses durant l'année civile qui précède le recensement. Il exclut le revenu en nature et les paiements forfaitaires.

En plus des composantes du revenu et de la période considérée, il est également important de préciser de quelle «unité de revenu» (personne seule, famille, etc.) il s'agit. Le recensement recueille des données auprès de toutes les personnes âgées d'au moins quinze ans qui font partie de l'échantillon de ménages choisi. A partir d'autres renseignements fournis dans le questionnaire, il est aisé de calculer les revenus perçus par d'autres unités telles que familles, ménages, conjoints.

2. COMPOSANTES DU REVENU

Le revenu provient de nombreuses sources, qu'on peut regrouper en gros comme suit :

(a) Le revenu d'emploi

Il s'agit de la principale source de revenu provenant d'un emploi ou d'un travail qui peut être exécuté pour le compte d'autrui ou pour son propre compte. Dans le premier cas, on appelle généralement le bénéfice monétaire ainsi obtenu salaire ou traitement, et dans le deuxième cas, revenu (profit ou perte) provenant d'un travail autonome. On parle généralement des deux composantes prises ensemble comme d'un «revenu d'emploi» ou «revenu».

(b) Le revenu de placement

L'utilisation conjuguée de la main-d'oeuvre et du capital donne lieu à un revenu provenant d'un travail autonome tandis que la seule main-d'oeuvre donne habituellement droit à un salaire ou à un traitement. L'utilisation du capital seul engendre également un revenu, que l'on appelle le revenu de placement, et qui se présente notamment sous la forme d'intérêts, de dividendes, de loyers.

(c) Les paiements de transfert

Une source de revenu très répandue chez les Canadiens est constituée de paiements de transfert. Il peut s'agir de subventions démographiques qui sont plus ou moins universelles (par ex. : pension de sécurité de la vieillesse, allocations familiales), de prestations d'assurance sociale (par ex. : Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec, assurance-chômage), de mesures d'assistance établies en fonction du revenu (par ex. : crédits d'impôt pour enfants, revenu garanti) et de mesures d'assistance établies en fonction des besoins (par ex. : allocation aux mères).

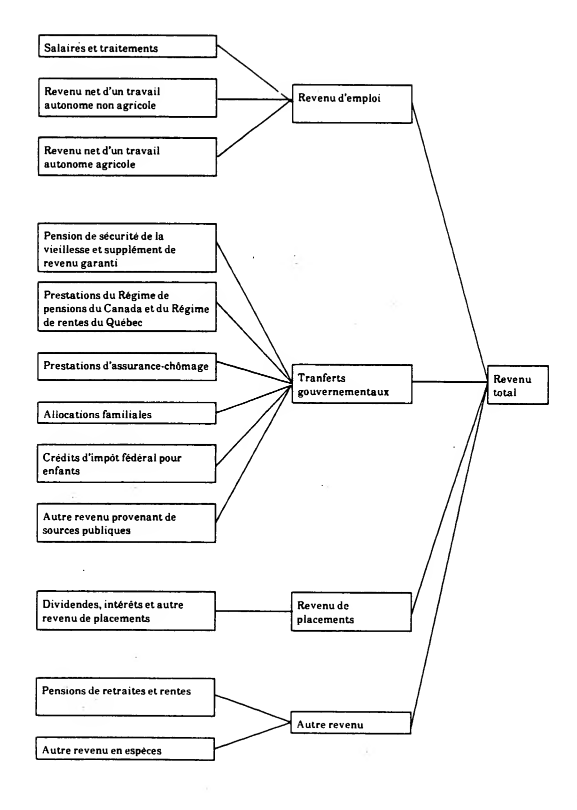
(d) Autres sources

Enfin, le revenu peut aussi provenir de sources diverses telles que les régimes de retraite et les pensions alimentaires.

Le cadre large dont il est question ci-dessus est décrit dans la figure 1. Les points dont il est fait mention dans cette figure ont été énumérés à partir des données primaires sur le revenu contenues dans la base de données du recensement de 1986.

On fournit dans la section III des définitions approfondies des diverses composantes du revenu et de variables connexes.

Figure 1 COMPOSANTES DU REVENU



III. DÉFINITIONS

1. SOURCES DE REVENU

(a) Salaires et traitements

Il s'agit des salaires et traitements bruts perçus pour tout emploi, avant l'application de déductions telles que celles pour l'impôt sur le revenu, les régimes de retraite, l'assurance-chômage. Dans cette source de revenu, on inclut le solde et les allocations versés aux militaires, les pourboires, les commissions, les primes en argent comptant ainsi que tous les genres de revenus auxiliaires touchés au cours de l'année civile 1985. N'est pas prise en compte la valeur des allocations et prestations imposables versées par les employeurs, telles que l'hébergement sans frais ou l'utilisation de l'automobile sans frais.

On a demandé aux vendeurs qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel de déclarer la commission qu'ils ont touchée sous la rubrique «revenu provenant d'un travail autonome non agricole». De même, on a demandé aux personnes qui gardent des enfants dans leur propre domicile et aux camelots de déclarer leur revenu sous cette même rubrique.

(b) Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole

Il s'agit du revenu net (recettes brutes moins dépenses d'exploitation telles que salaires, loyers, amortissement, etc.) perçu pendant l'année civile 1985 par l'entreprise non incorporée et non agricole du répondant ou par son cabinet professionnel. Dans le cas du partenariat, le répondant ne devait déclarer que sa part des bénéfices ou des pertes. On inclut aussi dans cette source de revenus le revenu net que tirent des personnes qui gardent des enfants dans leur propre domicile, les exploitants de concessions directes notamment de vente ou de livraison de produits de beauté, ainsi que les activités autonomes exercées entre autres par des artistes, écrivains, professeurs de musique, coiffeurs, couturiers.

(c) Revenu provenant d'un travail autonome agricole

Il s'agit du revenu net (recettes brutes provenant de la vente des produits de la ferme moins coût de l'exploitation et de l'amortissement) touché pendant l'année civile 1985, et provenant de l'exploitation d'une ferme, soit pour son propre compte ou en partenariat. Dans le cas d'un partenariat, le répondant

ne devait déclarer que sa part de revenu. On prend également en considération les sommes versées aux agriculteurs par anticipation, en supplément ou en guise d'assistance par les gouvernements fédéral ou provinciaux. Toutefois, la valeur du revenu «en nature», telle que la valeur des denrées agricoles produites et consommées dans la ferme, n'est pas prise en compte.

Les activités agricoles englobent les productions de plein champ, de légumes, de fruits, les produits de serre, les produits et semences de pépinière, les produits de l'érable, la volaille et le bétail d'élevage, les produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, l'élevage d'animaux à fourrure et l'apiculture.

(d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Il s'agit des pensions de sécurité de la vieillesse et des suppléments de revenu garanti versés aux personnes âgées d'au moins 65 ans ainsi que des allocations versées par le gouvernement fédéral seulement pendant l'année civile 1985 à des personnes ayant entre 60 et 64 ans et qui étaient les conjoints des bénéficiaires des pensions de sécurité de la vieillesse. Sont également prises en considération les allocations supplémentaires versées à des personnes ayant entre 60 et 64 ans et qui sont devenues veufs/veuves tandis que leur conjoint était bénéficiaire d'une pension de sécurité de la vieillesse.

(e) Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec

Il s'agit des prestations touchées pendant l'année 1985 en vertu des régimes de retraite du Canada ou du Québec, c'est-à-dire pensions de retraite, prestations versées au conjoint survivant, pensions d'invalidité.

Les prestations forfaitaires de décès versées en vertu des régimes de retraite ne sont pas considérées comme un revenu. Les prestations de retraite des fonctionnaires, du personnel de la GRC et de l'armée doivent être déclarées séparément dans la rubrique «pensions de retraite».

(f) Prestations d'assurance-chômage

Il s'agit des prestations totales d'assurance-chômage perçues au cours de l'année civile 1985 avant l'application de déductions pour l'impôt sur le revenu. Parmi ces prestations, citons les prestations pour cause de maladie, de maternité, de pêche, de partage du travail, de perfectionnement et de retraite perçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

(g) Allocations familiales

Il s'agit des allocations tant fédérales que provinciales versées pendant l'année civile 1985 à l'égard d'enfants âgés de moins de 18 ans. (Ces allocations, bien qu'elles n'ont pas été déclarées directement par les répondants, ont été calculées et prises en compte dans le revenu de l'un des parents.)

(h) Crédit d'impôt fédéral pour enfants

Il s'agit des crédits d'impôt pour enfants versés par le gouvernement fédéral au cours de l'année civile 1985 à l'égard d'enfants âgés de moins de 18 ans. (Ces crédits, bien qu'ils n'ont pas été déclarés directement par les répondants, ont été calculés et pris en compte dans le revenu de l'un des parents.)

(i) Autre revenu provenant de sources publiques

Il s'agit de tous les paiements de transfert versés en vertu de programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux, mis à part ceux qui ont été énumérés ci-dessus, et ce, au cours de l'année civile 1985. Parmi ces paiements, il y a ceux qui ont été perçus par des personnes nécessiteuses telles que des mères ayant des enfants à charge, des personnes se trouvant dans l'incapacité temporaire ou permanente de travailler, des personnes âgées, des aveugles et des handicapés. Les suppléments de revenu provinciaux versés aux bénéficiaires des pensions de sécurité de la vieillesse et de suppléments de revenu garanti sont également pris en considération, tout comme le sont les paiements provinciaux versés aux personnes âgées pour les aider à contrebalancer les coûts de logement. Il faut ajouter d'autres paiements de transfert tels que les sommes versées pour la formation en vertu du Programme de formation national, les pensions et allocations versées aux vétérans, les indemnités pour accidents du travail, et ainsi de suite. Enfin, les allocations et les crédits d'impôt provinciaux réclamés dans les déclarations de revenu figurent également sous cette rubrique; ainsi en est-il des crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, des crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, du remboursement d'impôt foncier du Québec, des crédits d'impôt de l'Ontario, des crédits d'impôt du Manitoba, des crédits d'impôt relatifs au droit d'exploitation de l'Alberta, des crédits d'impôt de l'Alberta, des crédits d'impôt de la Colombie-Britannique et des crédits d'impôt du territoire du Yukon.

(j) **Revenu de placement**

Il s'agit des intérêts perçus pendant l'année civile 1985 relativement à des sommes déposées dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives et caisses de crédit, caisses populaires, ainsi que des intérêts provenant de certificats d'épargne, d'obligations et de débentures et de tous les dividendes d'actions canadiennes ou étrangères. A cela s'ajoutent les autres revenus de placement provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les loyers nets touchés dans le secteur immobilier, les intérêts touchés à l'égard d'hypothèques ou de prêts, le revenu régulier tiré d'un fonds successoral ou fiduciaire et les intérêts versés en vertu de polices d'assurance.

(k) **Pensions de retraite et rentes**

Il s'agit de tout revenu régulier touché pendant l'année civile 1985 du fait d'avoir cotisé au régime de retraite d'un employeur ou plus. Dans cette source de revenu, il faut inclure les paiements reçus pour toute rente, y compris les paiements provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (R.E.É.R.) rendu à échéance et versés sous la forme d'une rente viagère, une rente à échéance fixe, un fonds enregistré de revenu de retraite ou un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs/veuves ou autres parents de retraités décédés; les pensions de fonctionnaires, de membres du personnel des Forces armées ou de la GRC à la retraite; rentes provenant de la Caisse de retraite du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Les indemnités de départ et les allocations et pensions de retraite venant de l'extérieur du Canada sont prises en considération dans la rubrique «Autre revenu».

Les prestations forfaitaires de décès, les prestations ou les retraits forfaitaires provenant d'un régime de retraite ou d'un R.E.É.R., ou encore les remboursements des cotisations versées en trop ne sont pas considérés comme un revenu.

(l) **Autre revenu en espèces**

Il s'agit du revenu régulier en argent comptant touché pendant l'année civile 1985 et qui n'a été déclaré dans aucune des sources précédentes. Les pensions alimentaires, le soutien aux enfants, le soutien périodique fourni par des personnes ne faisant pas partie du ménage, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, le revenu provenant de l'étranger (à l'exception des dividendes et des intérêts), les bourses non remboursables, les indemnités de départ, les redevances, les allocations de grève, etc. sont tous déclarés dans cette source de revenus.

2. REVENU TOTAL

Le revenu total est la somme des montants d'argent perçus en 1985 par le bénéficiaire de revenu et qui provenaient des quatorze sources précédemment énumérées et définies. Les montants d'argent correspondant à chacune des sources et au revenu total sont des dollars effectifs déclarés ou cédés. Bien que le questionnaire du recensement comporte une question sur le «revenu total», ce renseignement n'a servi qu'à des fins de contrôle. La variable finale «revenu total» est dérivée à partir de l'addition de toutes les sources de revenu, une fois que les données relatives à ces sources ont été traitées par le biais du contrôle et de l'imputation.

Il importe de souligner que le concept du revenu aux fins du recensement n'englobe pas les gains et pertes attribuables aux jeux d'argent, les sommes héritées au cours de l'année en un paiement unique, les gains ou pertes en capital, les recettes provenant de la vente d'un bien ou d'objets personnels, les remboursements d'impôt, les emprunts contractés, les prêts remboursés à un particulier à titre de créancier, le capital versé pour les polices d'assurance, les dégrèvements de taxes foncières et autres, les remboursements des cotisations aux régimes de retraite. Il n'englobe pas non plus les revenus en nature tel que les repas gratuits, l'hébergement sans frais ou les denrées agricoles produites et consommées dans la ferme.

3. VARIABLES SUR LE REVENU DÉRIVÉES

A partir des sources de revenu (et parfois conjointement avec d'autres variables connexes), un certain nombre d'autres variables sur le revenu sont dérivées et incorporées dans la basede données du recensement. La plus importante de ces variables est, bien sûr, le «revenu total», tel que décrit précédemment. Nous en expliquons brièvement d'autres ci-dessous.

(a) Le revenu d'emploi

Le revenu d'emploi, qu'on appelle également gains, se compose du revenu total perçu en 1985 sous forme de salaires, de traitements, de revenu net provenant d'un travail autonome non agricole ou agricole.

(b) Le revenu de la famille de recensement

La famille de recensement est formée d'un couple marié ayant ou non des enfants encore célibataires, ou d'un parent seul ayant un ou des enfants encore célibataires. Le revenu total d'une famille de recensement équivaut à la somme du revenu total de chacun des membres de cette famille.

(c) Le revenu de la famille économique

La famille économique comprend toutes les personnes unies par des liens de sang, de mariage ou d'adoption vivant sous le même toit. Le revenu total d'une famille économique correspond au total des revenus de tous les membres de cette famille.

(d) Le revenu du ménage

Un ménage comprend toutes les personnes, sans égard au lien de parenté existant entre eux, qui vivent dans un même logement. Le revenu total d'un ménage équivaut à la somme du revenu total de chacun des membres de ce ménage.

(e) La catégorie de revenu

Cette variable indique la catégorie d'une unité familiale relativement aux seuils de faible revenu (SFR) définis par Statistique Canada, c'est-à-dire si le revenu total d'une unité familiale est supérieur ou inférieur au seuil applicable. Statistique Canada a introduit ces seuils de faible revenu en 1968 en se fondant sur les données sur le revenu contenues dans le recensement de 1961 et sur les modèles de dépenses des familles de 1959. Les données sur les dépenses indiquent que les familles canadiennes dépensaient en moyenne environ 50 p. cent de leur revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir (des composantes de dépense qui entrent en gros dans la catégorie des «choses essentielles»). On a arbitrairement supposé qu'une famille qui devait consacrer au moins 70 p. cent de son revenu à de telles dépenses disposerait de bien peu de revenu discrétionnaire et se trouverait par conséquent dans une «situation serrée». À partir de cette hypothèse, on a établi des seuils de faible revenu pour sept tailles différentes de familles.

Les données nationales sur les dépenses des familles pour l'année 1978 indiquent que les familles canadiennes ont consacré en moyenne 38,5 p. cent de leur revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement (contre 42 p. cent en 1969 et 50 p. cent en 1959). Ces réductions s'expliquent principalement par l'augmentation substantielle des revenus réels pendant l'intervalle. En maintenant l'hypothèse selon laquelle il existe un écart de 20 points de pourcentage au titre des dépenses moyennes en proportion du revenu entre les familles à faible revenu et l'ensemble des familles sur le chapitre de l'alimentation, du logement et de l'habillement, on a établi de nouveaux seuils de faible revenu aux tranches de revenu (différenciés en fonction de la taille de la famille et du degré d'urbanisation) où on consacrait en moyenne 58,5 p. cent du revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement.

Depuis la révision fondée sur les données concernant les dépenses des familles en 1978, les seuils de faible revenu ont été mis à jour tous les ans suivant les modifications de l'Indice des prix à la consommation. Dans le tableau 1, vous trouverez la matrice qui indique les seuils de 1985.

Tableau 1
Seuils de faible revenu des unités familiales, 1985

Taille de la famille	Taille du secteur de résidence: 500,000 et plus	100,000 499,999	30,000 99,999	Petites régions urbaines	Secteurs ruraux
			En dollars de 1985		
1 personne	10,233	9,719	9,117	8,429	7,568
2 personnes	13,501	12,815	11,956	11,093	9,891
3 personnes	18,061	17,115	15,996	14,880	13,244
4 personnes	20,812	19,779	18,490	17,200	15,310
5 personnes	24,252	22,963	21,415	19,952	17,803
6 personnes	26,488	25,026	23,393	21,758	19,436
7 personnes ou plus	29,155	27,606	25,801	23,994	21,415

Les utilisateurs devraient prendre note des points qui suivent :

(i) Compte tenu de l'incompréhension répandue qui entoure la nature des seuils de faible revenu, il est utile de définir sans ambiguité ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas. Comme on peut le constater d'après la brève description ci-dessus, ces seuils ne constituent pas des seuils de pauvreté et ne devraient pas être interprétés ainsi. L'établissement de seuils de pauvreté suppose nécessairement un jugement de valeur quant à la tranche de revenu minimum sous laquelle un particulier ou une famille serait généralement considérée «pauvre». Aucun jugement semblable n'a été avancé au moment d'établir les seuils de faible revenu. Plutôt, ces seuils ont été conçus pour répondre à la nécessité de quantifier le nombre et les caractéristiques des particuliers et des familles entrant dans la catégorie des personnes disposant des plus faibles revenus -- définie en termes relatifs qui tiennent compte du niveau de vie d'ensemble actuel. Les seuils de faible revenu ne prennent pas en considération un certain nombre de facteurs importants tels que la richesse (par ex. : posséder une maison et avoir une dette hypothécaire), l'accès à des biens et services subventionnés, le potentiel de gain futur. Résultat, tandis que de

nombreux particuliers et familles se situant sous les seuils établis seraient considérés «pauvres» selon presque toutes les normes canadiennes, d'autres seraient jugées par la plupart des gens comme étant des personnes à l'aise.

ii) Le concept des SFR s'applique aux familles économiques et aux personnes seules. Cependant, puisque tous les membres d'une famille économique partagent une même situation de revenu, il est possible de produire des statistiques relatives au faible revenu de la «population se trouvant dans des ménages privés».

iii) Des statistiques annuelles relatives au faible revenu sont publiées à partir des données recueillies dans l'Enquête sur les finances des consommateurs. On peut souligner que le Recensement et l'Enquête divergent légèrement en ce qui concerne l'application de la classification de la «taille du secteur» et du «degré d'urbanisation» en vue de dériver l'incidence du faible revenu. Le recensement prend en compte la densité de la population pour déterminer qu'un secteur de dénombrement est urbain et établit la taille d'un secteur en fonction de la population totale de SD urbains contingus. L'enquête englobe des RMR ou des AR complets et les classe au sein de la taille du secteur en fonction de la population totale se trouvant à l'intérieur des limites des RMR ou AR. L'incidence globale de cette différence est négligeable.

(iv) Les seuils de faible revenu sont fondées sur certains modèles de dépenses du revenu qui n'étaient pas accessibles à partir des données de l'enquête portant sur la population entière. Pour cette raison, il n'a pas été tenu compte de la population qui réside dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest et dans des réserves indiennes.

En résumé, les seuils de faible revenu de Statistique Canada identifient les groupes de revenu inférieur en prenant en considération la taille de la famille et le secteur de résidence.

(Statistique Canada est actuellement en voie de revoir globalement ses seuils de faible revenu et la méthodologie qui les sous-tend. Consulter à cet égard Les seuils de faible revenu de Statistique Canada, préoccupations méthodologiques et possibilités : Un document de réflexion, par M. C. Wolfson et J.M. Evans, Division des études analytiques de Statistique Canada, décembre 1989.)

4. VARIABLES CONNEXES

La base de données du recensement permet aux utilisateurs de classer en profondeur mais de manière raisonnable un éventail de caractéristiques de la population, y compris le revenu. Certaines des variables importantes qui sont liées au revenu, ou qui sont utilisées avec le revenu, sont comprises (ou définies) dans les données statistiques qui paraissent dans les publications portant sur le recensement relativement au revenu. Pour faciliter la consultation, les variables les plus importantes du recensement relativement au revenu sont énuméréesci-dessous. Les utilisateurs qui voudraient en connaître la définition devraient consulter le dictionnaire du recensement de 1986, des guides du recensement pertinents et d'autres documents.

(a) Les variables démographiques

Il s'agit notamment de variables essentielles telles que l'âge, le sexe, l'état civil, le lien familial.

(b) Les variables ethno-culturelles

Il s'agit notamment de la langue maternelle, de la langue officielle, de l'origine ethnique, de l'immigration et de la citoyenneté.

(c) Les variables économiques

Il s'agit notamment de l'instruction, des semaines de travail, de la catégorie de travailleur, de la profession.

(d) Les variables relatives à la famille/au ménage

Les données du recensement peuvent être produites pour des particuliers, des familles ou des ménages. Lorsque le revenu est analysé au niveau de la famille ou du ménage, il est possible de le lier aux caractéristiques individuelles en spécifiant une personne particulière de la famille (par ex. l'épouse) ou du ménage (par ex. la première personne). Les variables relatives à la famille/au ménage, souvent employées de concert avec le revenu, englobent notamment le nombre de personnes, le nombre d'enfants (de différents âges), le nombre de travailleurs à revenu ou de bénéficiaires d'un revenu, la structure familiale, le genre de ménage, la composition de la famille ou du ménage.

5. STATISTIQUES LES PLUS EXPLOITÉES SUR LE REVENU

Les utilisateurs des données du recensement sur le revenu et d'autres données disposent dans une large mesure d'une latitude totale pour déterminer les statistiques dont ils ont besoin. Citons certaines statistiques qui sont le plus fréquemment utilisées.

(a) Les répartitions de la taille du revenu

Les variables sur le revenu comportent les valeurs effectives en dollar dans la base de données. Il est donc possible de classer les unités de revenu en fonction des groupes de taille de revenu. Le nombre de groupes possibles dépend de plusieurs facteurs. Il faudrait toutefois se rappeler qu'une répartition trop approfondie pourrait entraîner des erreurs d'échantillonnage importantes. Il se révèle souvent utile d'obtenir à la fois des répartitions fondées sur des valeurs numériques et des pourcentages.

(b) Le revenu moyen

Le revenu moyen se définit comme le revenu total moyen pondéré d'un groupe donné et se calcule à partir de données non arrondies en divisant le revenu agrégé du groupe par le nombre d'unités faisant partie de ce groupe.

Bien qu'il s'agisse de la définition habituelle d'une moyenne, il faudrait souligner que le **revenu moyen (le revenu total ou le revenu provenant d'une composante) des particuliers est toujours dérivé à partir de la division du revenu agrégé par le nombre de bénéficiaires d'un revenu âgés d'au moins 15 ans.** Les résultats de la plupart des analyses fondées sur l'établissement de moyennes qui incluent les particuliers ne disposant pas d'un revenu pourraient être fort trompeurs.

Par ailleurs, **les revenus moyens des personnes hors famille, des familles et des ménages sont toujours calculés en divisant le revenu agrégé par le nombre d'unités peu importe si elles disposent ou non d'un revenu.** Il est toujours prévu que les ménages, les familles et les personnes hors famille disposent d'un revenu pendant la période de référence. Cependant, il existe certaines exceptions de moindre importance. Il est possible qu'une famille ou une personne hors famille ait subsisté sans revenu en réduisant ses épargnes passées ou en s'endettant. Dans d'autres cas, les situations d'absence de revenu peuvent découler de modifications attribuables à la composition de la famille, à son immigration récente, etc. Il se peut que certaines familles qui ne déclarent aucun revenu viennent d'être constituées ou de connaître un changement de leur composition en raison d'un mariage, d'un divorce ou du

veuvage. On peut entrer dans cette catégorie la plupart des familles ayant à leur tête une personne de référence de sexe féminin dépourvue d'un revenu. Il se peut que la majorité des autres familles sans revenu aient récemment immigré au Canada et reçu la directive de ne pas déclarer les revenus provenant de sources non canadiennes. Des motifs semblables peuvent être invoqués pour la plupart des personnes hors famille qui ne déclarent aucun revenu. Dans l'ensemble, le nombre de ces cas est extrêmement petit.

(c) L'erreur type du revenu moyen

Il se peut que les utilisateurs souhaitent obtenir des erreurs types relativement aux données sur le revenu qui ont été produites à leur intention. Cette donnée statistique représente une estimation de l'erreur introduite dans ces données du fait que celles-ci sont recueillies à partir d'un échantillon aléatoire d'un ménage sur cinq. Il existe une probabilité de 95 % que le revenu moyen réel d'un groupe (la valeur qui aurait été obtenue si on n'avait pas eu recours à l'échantillonnage) se situe dans les limites de deux erreurs types en plus ou en moins, et une probabilité de 99 % que cette moyenne réelle se situe dans les limites de trois erreurs types en plus ou en moins. L'erreur type estimée n'inclut pas les répercussions de certains genres d'erreurs commises au moment de répondre au questionnaire ni les erreurs systématiques ou celles de couverture.

(d) Le revenu médian

Le revenu médian d'un groupe particulier se définit comme la somme qui divise la répartition de la taille du revenu en deux moitiés, soit les revenus de la première moitié se situant sous la ligne médiane et ceux de la deuxième moitié au-dessus de cette ligne. L'organisation de la base de données du recensement est telle qu'elle ne permet pas de calculer aisément les médianes véritables. Toutes les médianes publiées ont été dérivées à partir de données réunies.

(e) Incidence et composition

La présence de dollars effectifs permet aux utilisateurs de produire des montants agrégés de revenu à partir de sources variées qui, à leur tour, peuvent être utilisés pour obtenir et analyser la composition du revenu de groupes divers. De manière semblable, il est possible de dégager à partir de la base de données du recensement l'incidence de différentes sources de revenu chez des particuliers, des familles et des ménages.

(f) La principale source de revenu

Il est possible d'obtenir la répartition des particuliers, des familles et des ménages en fonction de leur principale source de revenu. Cette variable constitue un indicateur de la composante du revenu qui représente la proportion la plus importante du revenu total d'une unité de revenu. On peut recourir à diverses combinaisons de sources de revenu pour dériver cette classification. Par exemple, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu peuvent être regroupés en cinq composantes comme suit : salaires et traitements, revenu provenant d'un travail autonome (agricole et non agricole), paiements de transfert, revenu de placement et autre revenu (rentes de retraite et autre revenu en espèces). On compare les valeurs absolues qui correspondent à ces composantes, et la composante à laquelle est attribuée la valeur absolue la plus importante est désignée comme la principale source de revenu.

IV. COLLECTE ET COUVERTURE

1. QUESTIONNAIRE SUR LE REVENU

Les ressources que l'on doit consacrer dans les recensements modernes sont si considérables que l'on recueille habituellement des données qui vont au-delà des données démographiques élémentaires afin de retirer le plus grand bénéfice possible d'un investissement de cette importance. D'autre part, les gouvernements sont sensibles au problème du fardeau de déclaration. Le Canada, tout comme d'autres pays, a adopté une approche qui vise à concilier un double objectif : l'utilisation efficace des ressources et l'allègement du fardeau de déclaration.

Cette approche consiste à employer deux formules de base pour recueillir l'information, une formule courte (2A) et une longue formule (2B). La formule courte comporte des questions sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, le statut au pays et la propriété domiciliaire. Les réponses àces questions fournissent les données de base sur le fonds humain et domiciliaire du pays. En 1986, quatre ménages canadiens sur cinq ont reçu ce questionnaire court.

Dans la longue formule, on trouve des questions sur l'origine ethnique, l'immigration, l'instruction, la langue, la mobilité, l'activité professionnelle, l'industrie, l'emploi et le revenu, en plus des questions de base figurant dans la formule courte. Ainsi, les réponses fournies à ces questions permettent de brosser le portrait social et économique du Canada tel qu'il se présente au moment du recensement. Cette longue formule a été distribuée en 1986 à un échantillon de 20 p. cent, soit un ménage sur cinq.

La question sur le revenu apparaissait à la toute fin sur la longue formule (2B). Elle consistait en 10 questions sur les sources de revenu et une question sur le revenu total. Chaque question s'adressait à des particuliers de 15 ans et plus vivant dans les ménages échantillonnés. On demandait aux répondants d'indiquer la somme qu'ils avaient touchée durant l'année civile 1985 pour chacune des sources de revenu déclarées. On a employé des variantes de la formule 2B (questionnaires 2C et 3) pour certains segments de la population. Cependant, il suffit de savoir que les questions sur le revenu dans ces formules étaient identiques à celles qui apparaissaient dans le questionnaire 2B.

Dans la figure 2, vous trouverez un facsimilé du questionnaire sur le revenu de 1986.

En dépit de l'énumération de dix sources de revenu dans le questionnaire, il était important d'informer les répondants au sujet des composantes de chaque source. A cette fin, on a produit un guide du répondant qui explique chaque question de la formule 2B. Ce guide se trouve dans la documentation de livraison déposée chez chaque ménage échantillonné. La partie du guide du répondant qui traite des questions sur le revenu est reproduite dans la figure 3

Figure 2 Recensement de 1986: Questions sur le Revenu

32. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1985, avez-vous retiré un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- *Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".*
- *Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.*
- ***N'**incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*
- *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*

Source		MONTANT Dollars	Cents
a) Total des **salaires et traitements,** *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	19 ☐ Oui ► 20 ☐ Non		
b) Revenu net d'un **travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association*	21 ☐ Oui ► 23 ☐ Non	22 ☐ Perte	
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association*	24 ☐ Oui ► 26 ☐ Non	25 ☐ Perte	
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	27 ☐ Oui ► 28 ☐ Non		
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	29 ☐ Oui ► 30 ☐ Non		
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	31 ☐ Oui ► 32 ☐ Non		
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques,** *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (**N'**incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.) (Consultez le Guide)*	33 ☐ Oui ► 34 ☐ Non		
h) **Dividendes et intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne* **et autre revenu de placements,** *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	35 ☐ Oui ► 37 ☐ Non	36 ☐ Perte	
i) **Pensions de retraite et rentes**	38 ☐ Oui ► 39 ☐ Non		
j) **Autre revenu en espèces,** *par ex., pension alimentaire, bourses d'études*	40 ☐ Oui ► 41 ☐ Non		
k) **Revenu total** *provenant de toutes les sources précédentes*	42 ☐ Oui ► 44 ☐ Non	43 ☐ Perte	

2. COUVERTURE ET COLLECTE

L'information contenue sur la longue formule, incluant l'information sur le revenu, devait être recueillie à partir d'un échantillon de 20 p. 100 de tous les ménages. Toutefois, la règle d'échantillonnage n'a pas été appliquée dans certains cas. L'information a été recueillie sur une base de 100 p. 100 chez les ménages des territoires du Nord-Ouest et des régions éloignées, des réserves indiennes, et chez les personnes vivant à l'étranger attachées aux Forces armées canadiennes ou aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Deux méthodes de collecte ont été utilisées. Dans toutes les régions urbaines, les formules ont été remises aux ménages sondés, avant le jour du recensement (le 3 juin 1986), par des recenseurs formés à cette fin, avec instruction de retourner par la poste les questionnaires remplis. Dans les régions rurales, une méthode directe de recensement a été utilisée et les questionnaires remplis ont été recueillis par les recenseurs.

Pour le recensement de 1986, aucune information n'a été recueillie auprès des personnes de moins de 15 ans, des pensionnaires d'institution et des immigrants récemment arrivés au Canada, c'est-à-dire entre le 1er janvier et le 3 juin 1986.

Tous les questionnaires, une fois reçus par le personnel régional, ont été vérifiés pour veiller à ce qu'ils aient été complètement remplis. Dans les cas d'absence de réponse à l'ensemble du questionnaire ou aux questions classées obligatoires, le recenseur retournait chez le ménage pour obtenir l'information nécessaire. La question portant sur les sources de revenu était classée comme une question obligatoire dans le recensement de 1986. Lorsque chaque recenseur eut terminé son contrôle local et effectué le suivi auprès de tous les ménages des régions qui lui avaient été assignées, les questionnaires ont été acheminés à l'un des bureaux régionaux aux fins de poursuivre le traitement des données.

Figure 3. Guide du répondant au Recensement de 1986: Question sur le Revenu

Question 32

Veuillez noter ces points importants

- Les renseignements inscrits sur **votre questionnaire du recensement sont strictement confidentiels de par la loi** et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada la divulgation de tout renseignement qui pourrait être rattaché à un particulier.
- Répondez à chaque partie de la question, que vous ayez travaillé ou non. Le revenu déclaré doit être le **revenu total en espèces** reçu au cours de l'année civile 1985. Si vous n'avez pas touché de revenu de l'une ou l'autre des sources données, cochez la case "Non". Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".
- Si vous n'êtes pas certain(e) de la réponse, consultez les documents appropriés, par exemple, votre déclaration d'impôt sur le revenu. Autrement, donnez une estimation aussi juste que possible.
- Si vous avez touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Toutefois, si vous avez immigré au Canada après le 1er janvier 1985, ne déclarez pas le revenu reçu avant votre arrivée au Canada.
- Ne pas déclarer les allocations familiales reçues des administrations publiques fédérales ou provinciales, ni les crédits d'impôt pour les enfants. Le montant de ces allocations et crédits sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants figurant sur ce questionnaire.
- Exclure également des revenus: les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les pertes et les gains en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

Partie a): Total des salaires et traitements. Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, des pensions, de l'assurance-hospitalisation, etc. (Ne déclarez pas le salaire net.)

Déclarez la solde et les indemnités militaires.

Inclure les pourboires et les gratifications reçus en 1985 et aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel, que vous ayez reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Il faut également inclure les commissions. Toutefois, les vendeurs(ses) qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel doivent indiquer ces chiffres dans "travail autonome non agricole" à la partie b). Les personnes qui gardent des enfants chez elles et les livreurs(euses) de journaux doivent également répondre à la partie b).

N'incluez pas la valeur des prestations et allocations imposables fournies par l'employeur telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien, les frais de déplacements du conjoint, les cotisations d'assurance-maladie, etc.

Si vous consultez vos formules T4 pour répondre à cette question, inscrivez le revenu figurant dans la case C des formules T4 d'impôt fédéral sur le revenu, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" figurant dans les cases K à O.

Les propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en corporation doivent déclarer tout le revenu de cette entreprise ou de cette ferme dans "travail autonome" à la partie b) ou c).

Partie b): Revenu net d'un travail autonome non agricole. N'indiquez un montant que si vous possédiez et exploitiez une entreprise non agricole ou si vous exerciez une profession en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part du revenu net. Les sommes reçues d'une entreprise constituée en corporation doivent être déclarées dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement, etc.). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Les personnes qui gardent des enfants chez elles, les exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, et les personnes à tout faire qui obtiennent elles-mêmes des contrats ou des ententes les autorisant à effectuer des travaux doivent déclarer leur revenu dans cette partie.

Les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs (coiffeuses), les couturiers(ères), etc., doivent déclarer le revenu net tiré de leurs activités autonomes.

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Partie c): Revenu net d'un travail autonome agricole. Ne déclarez un montant que si vous exploitiez une ferme en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part de revenu net.

Déclarez votre revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises dans les recettes brutes pour l'année pour laquelle elles ont été reçues. Inclure également les paiements d'appoint de sources publiques. Exclure la valeur des revenus en nature, comme les produits agricoles produits et consommés à la ferme.

Répondez à la question même si vous avez employé un gérant pour administrer votre exploitation agricole. Soustrayez alors le traitement du gérant à titre de dépenses. Si vous louez votre exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer brut dans les "revenus de placements", à la partie h). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en corporation doit être déclaré dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Une **exploitation agricole** comprend la production des grandes cultures, des légumes, des fruits, des produits de serre et de pépinière, des produits de l'érable, l'élevage de la volaille et du bétail, la production de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, de même que l'élevage des animaux à fourrure et des abeilles.

Partie d): Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti. Déclarez les montants versés aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse (allocations du conjoint) par le gouvernement fédéral seulement.

Déclarez les suppléments de revenu provinciaux à la partie g). Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i). Les pensions de vieillesse, les pensions de retraite, les pensions de guerre et les autres prestations du genre reçues de gouvernements étrangers en 1985 doivent être déclarées à la partie j).

Partie e): Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Déclarez les prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e), les pensions d'invalidité.

Prière de ne pas déclarer vos contributions ***versées au*** régime mais bien les prestations ***retirées***.

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i).

Partie f): Prestations d'assurance-chômage. Déclarez le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Inclure les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Partie g): Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale. Déclarez les paiements provenant de programmes provinciaux ou municipaux aux nécessiteux, comprenant les mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les invalides. Comptez les allocations de base en **espèces** (par ex., alimentation, chauffage, logement, habillement) et les allocations spéciales en **espèces**.

Inclure les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par les gouvernements provinciaux qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Inclure les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement.

Inclure ici tous les autres paiements de transfert, par exemple les prestations du Programme national de formation, les pensions aux anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants, les indemnisations des accidents du travail, etc.

Inclure, le cas échéant, les crédits d'impôt et les allocations de gouvernements provinciaux comme ceux qui suivent: les crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, les crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, le remboursement d'impôts fonciers du Québec, les allocations pour enfants de moins de 6 ans, les crédits d'impôt de l'Ontario, les crédits d'impôt du Manitoba, les crédits d'impôt de l'Alberta au titre des redevances, les crédits d'impôt de l'Alberta, les crédits d'impôt de la Colombie-Britannique et les crédits d'impôt du Yukon, conformément à vos déclarations d'impôt.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour les enfants.

Les pensions de retraite des militaires de carrière, des fonctionnaires, etc., doivent être déclarées à la partie i).

Partie h): Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements. Déclarez le montant réel des dividendes reçus et non le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes.

Déclarez aussi ici le montant des dividendes reçus d'actions étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives, caisses d'épargne et de crédit, caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts des certificats d'épargne et des obligations garanties et non garanties.

Déclarez également ici les revenus nets provenant d'une propriété (y compris une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurances.

Inclure également les revenus de placements reçus de l'étranger.

Si le total représente une perte, déclarez-en le montant et cochez également la case "Perte".

Partie i): Pensions de retraite et rentes. Déclarez le revenu reçu du fait que vous avez participé au fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs; les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions de fonctionnaires, de personnel des Forces armées ou d'officiers de la GRC à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc.

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements des cotisations payées en trop. Les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger doivent être déclarées à la partie j).

Partie j): Autre revenu en espèces. Inclure ici tous les autres revenus ordinaires en espèces non mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples:

- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (par ex., pensions), sauf les dividendes et intérêts, qui doivent être déclarés à la partie h);
- bourses d'études non remboursables;
- indemnité de cessation d'emploi;
- redevances;
- indemnité de grève.

Ne comptez pas:

- les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour les enfants;
- les remboursements en argent des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

Les données sur le revenu fournissent d'importants renseignements sur le bien-être économique des Canadiens. Elles sont essentielles pour évaluer le bien-être des personnes âgées, des parents seuls, des groupes ethniques minoritaires et de l'ensemble de la collectivité. Divers programmes gouvernementaux de soutien du revenu s'appuient sur ces informations. En outre, les entreprises utilisent beaucoup les données sur le revenu dans la commercialisation des produits, dans la localisation de leurs points de vente au détail ainsi que dans le choix des nouveaux produits qu'ils vont offrir.

V. DÉPOUILLEMENT AU BUREAU RÉGIONAL ET AU BUREAU CENTRAL

1. DÉPOUILLEMENT AU BUREAU RÉGIONAL

Statistique Canada compte plusieurs bureaux régionaux qui deviennent des centres de collecte et de traitement des données pour le recensement. Au cours de leur traitement au bureau régional, les questionnaires ont subi un conditionnement en vue de leur introduction par clavier sur les bandes de données. Dans le cas du revenu, des directives détaillées ont été données pour prendre les mesures suivantes:

a) la suppression des cents;
b) la conversion des valeurs non annuelles (par exemple, mensuelles) en leurs équivalents annuels;
c) la conversion en dollars canadiens des valeurs données en monnaies étrangères;
d) la résolution des montants multiples déclarés à l'égard d'une seule source; et
e) l'élimination de toutes les valeurs illisibles et non numériques.

Si un problème n'était pas pris en compte par les procédures prescrites, le bureau régional faisait appel aux conseils de spécialistes en la matière. Le problème était décrit par le personnel du bureau régional sur un «Communiqué technique». Les communiqués techniques étaient transmis par télécopieur au bureau central, et les problèmes étaient généralement résolus le même jour. En 1986, seulement 79 communiqués techniques concernaient des problèmes sur le revenu, dont la plupart visaient la clarification des réponses écrites.

Une fois les questionnaires conditionnés, l'information sur le revenu et les autres sujets était introduite par clavier sur les bandes pour ordinateur, puis transmises au bureau central à Ottawa aux fins de la poursuite du traitement.

2. DÉPOUILLEMENT AU BUREAU CENTRAL

Les procédures de traitement de la plus grande partie de l'information fournie par les répondants sont automatisées et supposent très peu d'intervention manuelle. Dans le cas du revenu, toutefois, certaines erreurs, si elles ne sont pas corrigées, peuvent entraîner des distorsions qui pourraient avoir de graves répercussions sur la qualité et la crédibilité des données du recensement sur le revenu. Par exemple, des montants de 90 000 $ en salaires et traitements ou de 9 000 $ en prestations d'assurance-chômage fournis par les répondants pourraient être introduits par erreur avec un zéro en trop. Quelques erreurs de cet ordre dans la première source pourraient ajouter rapidement des millions de dollars aux estimations des salaires, alors que des erreurs semblables dans la seconde source pourraient mener à des estimations ridicules.

Afin de prévenir de telles erreurs, toutes les entrées de montant ont été contrôlées en regard de limites spécifiées, par ex. 150 000 $ pour les salaires et traitements, 15 000 $ pour les prestations d'assurance-chômage, et ainsi de suite. Tous les enregistrements ont été soumis à ce contrôle. Si un montant rapporté dépassait les limites pour une source donnée, le questionnaire visé était retrouvé, examiné, et l'information était corrigée, le cas échéant, sur la base de données.

Le tableau 2 montre les limites supérieures et inférieures spécifiées pour diverses sources, avec le nombre des montants rapportés et des montants hors limites. Il y a eu environ 8,2 millions d'entrées de montants, dont environ 73 000, soit 0,9 %, ont été examinées manuellement. Environ 34 000 montants fournis à l'égard de sources de revenu ont été modifiés. La plupart de ces redressements consistaient en des transferts de sources de paiement, parce que les répondants avaient rapporté des recettes provenant de sources multiples en regard d'une source unique de revenu sur le questionnaire.

L'erreur la plus courante est attribuable au fait que des répondants ont rapporté des sommes supérieures à celles auxquelles ils avaient droit en 1985 au titre de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti (PSV/SRG)

Tableau 2
Valeur aberrante relative au revenu (dénombrement-échantillons), recensement de 1986

	Limites		Réponses avec	Hors limites		Modifiés	
Source de revenu	supérieure	inférieure	montant	nombre	%	nombre	%
	$	$					
Salaires et traitements	100,000	-	2 ,265,469	12,345	0.5	1,988	0.1
Travail autonome non agricole	75,000	-30,000	134, 753	5,708	4.2	714	0.5
Travail autonome agricole	75,000	-20,000	69,222	1,998	2.9	337	0.5
RSV et SRG	8,500	-	430,421	6,704	1.6	9,654	2.2
RPC et RRQ	7,000	-	349,937	7,275	2.1	7,973	2.3
Prestations d'assurance-chômage	13,000	-	400,286	1,099	0.3	1,141	0.3
Autres transferts	17,000	-	334,795	4,428	1.3	5,250	1.6
Revenus de placement	50,000	-10,000	956,104	7,301	0.8	846	0.1
Pensions de retraite	30,000	-	219,342	4,548	2.1	1,095	0.5
Autres revenus en espèces	20,000	-	123,448	3,184	2.6	931	0.8
Revenu total	100,000	-30,000	2,898,138	17,958	0.6	3,587	0.1
TOTAL DES RÉPONSES			**8,181,915**	**72,548**	**0.9**	**33,516**	**0.4**

Cette surestimation est souvent imputable à l'une des raisons suivantes :

- Les PSV/SRG changent à chaque trimestre. Dans certains cas, on a multiplié le paiement courant de PSV/SRG par 12 pour arriver au montant annuel;

- Les prestations de PSV/SRG ont été combinées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ);

- Les prestations de PSV/SRG ont été combinées avec des suppléments de revenu provinciaux;

- L'un des conjoints a rapporté des prestations de PSV/SRG pour les deux;

- Certaines personnes, qui avaient atteint 65 ans vers la fin de 1984, ont pu avoir reçu et rapporté des arriérés pour l'année 1984;

- Certaines personnes, âgées de moins de 60 ans, ont à tort rapporté un autre paiement de transfert ou une pension de retraite dans cette source.

Tous les cas de montants rapportés supérieurs à 8 500 $ au titre de PSV/SRG ont été examinés au cours du traitement au bureau central.

Une fois effectuées les mises à jour et les corrections requises dans cette étape du traitement, les données ont été transférées à la phase suivante, soit le contrôle et l'imputation.

VI - CONTRÔLE ET IMPUTATION

Les bandes de données provenant de l'unité de traitement du bureau central sont passées au travers d'un système de traitement automatique appelé contrôle et imputation. À cette étape du traitement des données sur le revenu, on est parti de l'hypothèse selon laquelle la plupart des répondants avaient rempli le plus exactement possible le questionnaire du recensement, y compris les questions portant sur le revenu. Cette présupposition s'explique en partie par la philosophie de Statistique Canada qui consiste à faire confiance aux répondants et en partie par la nature des données du recensement sur le revenu. Bien qu'on admette l'existence de rapports entre le revenu et certaines autres variables du recensement, il ne s'agit pas de simples rapports linéaires. En outre, le décalage temporel entre certaines de ces variables (par exemple, la profession exercée ou la catégorie de travailleur en juin 1986 et le revenu en 1985) ne permet pas de vérifier certaines des incohérence apparentes.

1. APERÇU

Pour cette étape du traitement des données sur le revenu, on a eu recours à un système qui, sur la base de critères précis, vérifiait les valeurs déclarées de certaines sources de revenu, s'assurait de la cohérence des sources de revenu entre elles ainsi qu'entre les données sur le revenu et d'autres variables, imputait les non-réponses à partir d'un regroupement d'enregistrements donneurs et finalement dérivait de nouvelles variables sur le revenu.

Ce système comportait un ensemble d'opérations hautement complexes et techniques. Dans la mesure du possible, nous avons maintenu la description de ce système à la fois brève et non technique dans la présente section. Nous avons opté en faveur d'un ordre de description des différentes opérations permettant de s'y retrouver plus facilement, bien que cet ordre ne soit pas conforme à celui du système. Les utilisateurs qui désirent de plus amples renseignements peuvent se reporter à d'autres documents ou se renseigner auprès des experts en la matière à Statistique Canada.

En termes très généraux, l'ensemble du processus comprenait les étapes suivantes:

(a) Détermination de l'univers faisant l'objet du traitement des données sur le revenu

Comme il a été mentionné précédemment, on n'a demandé aucune donnée sur le revenu aux personnes âgées de moins de 15 ans, ni à celles qui ont immigré au Canada en 1986, ni aux pensionnaires d'institutions. On a supprimé tout revenu déclaré par ces personnes et ramené à zéro la somme

indiquée pour toutes leurs sources de revenu et leur revenu total. On a supprimé également le revenu des membres des colonies Huttérites parce quil est établi qu'il existe des incohérences dans le mode de déclaration pratiqué par ces colonies. En ramenant à zéro tout revenu déclaré par les personnes susmentionnées, on les a exclues du coup du dépouillement. Le reste des enregistrements a suivi le cours normal du traitement des données sur le revenu.

(b) Détermination du taux de réponse relatif aux sources de revenu

Le code-réponse du revenu total et de chacune des sources énumérées sur le questionnaire a été classé en cinq catégories.

(c) Détermination du taux de réponse au questionnaire sur le revenu

Le code-réponse de chaque questionnaire sur le revenu dans son ensemble a été déterminé en examinant les renseignements fournis sur le revenu total, sur les sources de revenu et sur certaines variables connexes. Tous les formulaires ont été classés en dix catégories.

(d) Contrôle et affectation des sources

On a contrôlé la cohérence des renseignements fournis à l'égard des dix sources de revenu figurant dans le questionnaire du recensement de 1986 et effectué au besoin des corrections ou des affectations.

(e) Affectation pour l'absence de réponse

Tous les formulaires ont été classés en fonction de certaines caractéristiques importantes relativement au revenu et répartis selon leur code-réponse en donneurs et en bénéficiaires. Les enregistrements comportant des non-réponses totales ou partielles ont été traités séparément.

(f) Dérivation des variables définitives

Une fois que les sources de revenu déclarées ont été finalisées par suite de contrôles et d'affectations, les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants ont été évalués et affectés. Le revenu total de chaque particulier a alors été calculé comme étant la somme des montants figurant dans ses sources constituantes et on a dérivé d'autres variables connexes au revenu.

2. CONTRÔLE ET AFFECTATION DES SOURCES INDIVIDUELLES

Beaucoup de répondants n'indiquent aucune somme à l'égard d'une source de revenu lorsqu'ils considèrent que cette source ne les concerne pas. Par exemple, les jeunes répondants ont tendance à ne rien indiquer à l'égard des sources relatives aux pensions de retraite (publiques ou privées). Il a donc fallu examiner les réponses indiquées sur le questionnaire à l'égard des sources de revenu des particuliers de pair avec la somme déclarée quant à leur revenu total et placer chaque source de revenu dans l'une des quatre catégories suivantes:

MONTANT - on a déclaré un montant (négatif dans certains cas)

PARTIEL - on a déclaré avoir touché un revenu sans en indiquer le montant

ZERO - on a clairement indiqué l'absence de revenu à l'égard de la source considérée

BLANC - on n'a rien indiqué à l'égard de la source considérée

Dérivés grâce à cette méthode, les taux de réponses relatifs à chacune des sources, à l'exception des salaires et traitements, se sont établis entre 81 p. cent et 84 p. cent. Ence qui concerne les salaires et traitements, 92 p. cent des particuliers appartenant à l'univers faisant l'objet du contrôle avaient répondu à cette question.

Étant donné qu'il existe de grandes variations de revenu chez les particuliers présentant des caractéristiques similaires, il n'est pas possible de contrôler la plupart des sources de revenu en fonction de "normes" pré-établies. Pour ces raisons, on a contrôlé les sources des particuliers seulement en vue de déceler les incohérences évidentes. Les montants déclarés à l'égard de diverses sources de paiements de transfert ont cependant été comparés en focntion des normes administratives existantes et on a procédé au besoin à des redressements. Ces contrôles des sources ont été effectués au début et refaits par suite de l'imputation des non-réponses afin de supprimer toute incohérence à laquelle l'imputation aurait pu donner lieu.

(a) Revenu total

Les renseignements fournis par les répondants à l'égard du revenu total ont servi comme point de référence pendant la plus grande partie du traitement automatisé des données sur le revenu. Les montants déclarés au titre du revenu total ont été contrôlés conjointement avec les réponses données relativement aux sources de revenus comme suit :

(i) Dans tous les cas où le répondant avait déclaré des montants à l'égard du revenu total et d'une ou plusieurs sources de revenu, le système comparait la somme des sources déclarées et le revenu total. Chez près de neuf particuliers sur 10 qui avaient déclaré un montant à l'égard du revenu total et avaient également indiqué un montant à l'égard d'une ou de plusieurs sources de revenu, il n'existait aucune différence entre la somme des montants déclarés au titre des diverses sources et leur revenu total. En raison de l'impossibilité de tenir compte des cents déclarés, on n'a pas pris en considération tout écart de 10 $ en plus ou en moins, et on a remplacé le revenu total indiqué par ces particuliers par la somme dérivée des sources.

(ii) Si l'écart entre la somme des sources déclarées par ces particuliers et leur revenu total était supérieur à dix dollars, on procédait à un contrôle pour déterminer si cet écart était égal au montant indiqué relativement aux salaires ou au revenu provenant d'un travail autonome non agricole. (Certains répondants sont enclins à déclarer leurs gains «bruts» comme un salaire et leurs gains «nets» comme un travail autonome.) Le cas échéant, on supprimait un de ces montants.

(iii) Dans les cas où la somme des sources était inférieure au revenu total déclaré, on a supposé que le répondant avait oublié de déclarer au moins une source de revenu. Là où un revenu négatif avait été déclaré en regard de l'une des sources, on a remplacé le revenu total déclaré par la somme dérivée des sources en tenant compte de la possibilité que des erreurs d'addition se soient produites dans de tels cas. Le reste des enregistrements faisant partie de ce groupe ont été mis à part en vue de l'affectation des sources manquantes.

(iv) Dans tous les autres cas où les répondants ont déclaré leur revenu total, ils n'ont mentionné que partiellement les sources de revenu ou n'ont rien indiqué. Quand seulement une source n'a été indiquée qu'en partie ou pas du tout, on a affecté le revenu total déclaré à la seule source mentionnée. Grâce au contrôle, on a cependant fait en sorte que des valeurs excessives ne soient pas attribuées aux sources de paiements de transfert ou que les valeurs négatives indiquées à l'égard du revenu total soient affectées seulement à la source dans laquelle la perte aurait été enregistrée. Le reste des enregistrements de ce groupe a été réservé aux fins de l'affectation des données sur les sources.

Chaque fois qu'un montant se rapportant à l'une des sources a été modifié lors du processus de contrôle et d'imputation, on a réajusté automatiquement le revenu total.

b) Salaires et traitements

Les salaires et traitements représentent la source de revenu la plus importante tant en raison de leur fréquence que de la part du revenu total qu'ils représentent. Sauf pour deux contrôles, les montants déclarés ont été acceptés tels quels. Premièrement, comme il a déjà été mentionné, on a effectué un contrôle pour supprimer toute somme pouvant avoir été indiquée à deux endroits, c'est-à-dire à l'égard des salaires et du revenu provenant d'un travail autonome, ce qui a pu entraîner dans certains cas la suppression du montant relatif aux salaires et traitements. Deuxièmement, dans les cas où il était évident qu'on avait déclaré par erreur des salaires au titre du revenu provenant d'un travail autonome non agricole, ce montant était transféré de la première à la deuxième source sans toucher au revenu total déclaré.

c) Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole

À l'exception des changements qui ont découlé du contrôle du revenu total et des salaires et traitements, comme nous l'avons expliqué plus haut, on n'a apporté aucune autre modification relativement à cette source au cours du contrôle.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Comme il l'a déjà été mentionné, la section de traitement du bureau central s'est chargée de tous les cas où le montant déclaré au titre de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti était supérieur à 8 500 $. Le système de contrôle et d'imputation n'a assuré le traitement que des enregistrements qui indiquaient que le prestataire avait touché une somme trop basse ou n'avait rien touché. Par ailleurs, en analysant les incohérences constatées, on s'est rendu compte que le contrôle sur ce chapitre entraîne souvent des changements aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et aux versements d'autres paiements de transfert.

En premier lieu, les montants indiqués sur ce chapitre ont été contrôlés et modifiés s'il y avait lieu, comme suit :

i) Si le montant déclaré était égal à 12 fois celui du mois courant (juin 1986), on le ramenait à la somme effective à laquelle le prestataire avait droit en 1985.

ii) Si le montant déclaré dépassait le montant effectif au titre de PV/SRG, l'excédent était transféré soit au supplément de revenu provincial soit au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, soit encore aux deux.

iii) Si un répondant avait déclaré une somme au titre de PV/SRG mais ne remplissait pas les critères d'âge, d'état matrimonial ou de résidence, le montant déclaré était transféré aux prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec si le répondant était admissible à ces prestations. Sinon, ce montant était transféré à d'autres paiements de transferts.

iv) Si le contrôle des prestations au titre du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec montrait clairement qu'un répondant avait déclaré par erreur au titre de RPC/RRQ une somme touchée en fait au titre de PV/SRG, cette somme était transférée à PV/SRG.

Une fois toutes les sources contrôlées et les affectations des non-réponses effectuées, tout le fichier a subi un contrôle de routine visant à faire en sorte de ne pas affecter une somme au titre de PSV/SRG à un particulier non admissible.

Tandis que toutes les personnes âgées de 65 ans et plus avaient droit en 1985 à la PSV, l'admissibilité au SRG était fonction du revenu touché l'année précédente par le répondant à l'égard d'autres sources. Pour les couples mariés, le montant du SRG était fonction du revenu combiné des deux conjoints. En outre, les conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires de la PSV avaient droit à une allocation pour conjoints. Finalement, les personnes nées hors du Canada devaient satisfaire à certaines exigences résidentielles pour être admissibles à PSV/SRG.

Pour tenir compte de ces différentes conditions, on a mis au point un système relativement complexe qui prenait en considération l'âge, le statut d'immigration, la situation familiale, le revenu du particulier ou du couple et, sur la base des sommes admissibles en 1985 sur le plan administratif, on a calculé la somme admissible pour chaque particulier au titre de la PSV, du SRG et de l'allocation de conjoint. Si le répondant avait déclaré un montant supérieur à la somme calculée au titre de PSV/SRG, aucune mesure n'était

prise. Dans tous les autres cas, le montant calculé remplaçait le montant déclaré au titre de PSV/SRG.

(e) Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec

Il existe un large éventail de prestations et de prestataires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, ce qui complique la tâche de contrôle de la cohérence qui existe au sein de cette source. Les prestations proviennent des cotisations versées par les salariés au cours de leur période active et ce, en fonction d'un pourcentage de leurs gains. Dans certains cas, les répondants ont déclaré leurs cotisations au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec au lieu de leurs prestations; ce montant a alors été supprimé. En outre, tel qu'il a déjà été mentionné, lorsque les répondants âgés de plus de 65 ans en 1985 avaient inscrit par erreur à l'égard du RPC/RRQ la somme exacte à laquelle ils avaient droit au titre de PSV/SRG et n'avaient rien indiqué par rapport à PSV/SRG, cette somme était transférée à PSV/SRG. De façon similaire, les montants indiqués au titre du RPC/RRQ par des répondants âgés qui n'étaient pas admissibles à ces prestations étaient transférés à PSV/SRG à concurrence de la somme à laquelle ils avaient droit et l'excédent était considéré comme un autre revenu provenant de sources publiques.

(f) Prestations d'assurance-chômage

Certains répondants ont par erreur déclaré leurs cotisations à l'assurance-chômage au lieu de leurs prestations. Ces sommes ont été supprimées de manière semblable à celle adoptée à l'égard des cotisations erronées déclarées au titre des RPC/RRQ.

(g) Allocations familiales

Bien que le concept de revenu dans le cadre du recensement prenne en compte les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants, on n'a recueilli auprès des répondants aucune donnée s'y rapportant. Au contraire, les allocations familiales ont été calculées en fonction du nombre d'enfants admissibles dans la famille et des taux fédéral ou provinciaux, et ont été attribuées au parent dont le revenu total était le plus élevé en 1985 (ou au parent seul).

(h) Crédits d'impôt fédéral pour enfants

Étant donné que les crédits d'impôt fédéral pour enfants sont fonction du «revenu net» des parents, on a eu recours à une formule complexe fondée sur les statistiques en matière d'impôt sur le revenu pour calculer le revenu net. Les crédits d'impôt fédéraux pour enfants ont donc été calculés en fonction du nombre d'enfants admissibles dans la famille et du revenu net des parents, et ont été attribués au parent dont le revenu total en 1985 était le plus élevé (ou au parent seul).

(i) Autre revenu provenant de sources publiques

Cette source de revenu comprend tous les paiements de transfert autres que ceux déjà mentionnés obtenus des autorités fédérales, provinciales et municipales en 1985. Les répondants ont tendance à déclarer des sommes insuffisantes sur ce chapitre. En raison du grand nombre de programmes considérés et des critères qui les rendent applicables, il est impossible d'entreprendre un contrôle complet de cette source.

En 1985, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont accordé des prestations au titre de PSV/SRG. On a évalué ces suppléments de revenu provinciaux pour chaque particulier sur la base des diverses règles d'admissibilité en vigueur dans chaque province. Si le revenu déclaré au titre d'autre revenu provenant de sources publiques était plus élevé que le supplément calculé, aucune mesure n'était prise. Dans tous les autres cas, le calcul des sommes admissibles remplaçait la valeur déclarée.

(j) Revenu net provenant d'un travail autonome agricole, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu en espèces

Hormis les répercussions découlant du contrôle du revenu total, on n'a effectué aucun contrôle spécifique de ces sources.

3. IMPUTATION DES NON-RÉPONSES

Pour fournir les données manquantes sur le revenu, on a pris trois mesures. Premièrement, on a affecté à tous les particuliers un code en fonction du genre de réponses qu'ils ont fournies aux questions sur le revenu. Deuxièmement, tous les formulaires ont été séparés en deux groupes : ceux des donneurs (ou répondants) et ceux des bénéficiaires (ou non-répondants). Ils ont également été regroupés en strates homogènes. Finalement, les donneurs et les bénéficiaires ont été jumelés afin d'obtenir les données manquantes.

(a) **Code de réponse d'enregistrement**

Tous les particuliers ont été répartis en dix groupes, chacun se voyant attribuer un code de réponse comme suit :

RC1 - Il s'agissait des enregistrements ne faisant état d'aucun revenu et ne servant pas en tant que donneurs pour l'imputation des données aux non-répondants.

RC2 - Il s'agissait de formulaires de répondants n'ayant touché aucun revenu, faisant partie de l'univers des donneurs de pair avec les bénéficiaires de revenu et servant à l'imputation des formulaires des non-répondants dont on ne pouvait déterminer la catégorie de revenu (voir RC5 ci-dessous).

RC3 -Il s'agissait d'enregistrements de répondants ayant touché un revenu, faisant partie de l'univers des donneurs, servant à l'imputation des enregistrements des non-répondants portant le code RC5 et composant l'univers entier des donneurs pour les enregistrements des non-répondants portant les codes RC6 à RC99.

RC4 -Il s'agissait d'enregistrements de répondants ayant touché un revenu mais qui n'étaient pas utilisés en tant que donneurs.

RC5 -Il s'agissait d'enregistrements de non-répondants qui avaient ou non touché un revenu en 1985. On a affecté à ces enregistrements des données complètes sur le revenu provenant de RC2 et RC3.

RC6 - Il s'agissait d'enregistrements de non-répondants qui ont touché un revenu de source inconnue en 1985. On a affecté à ces enregistrements des données complètes sur le revenu provenant des enregistrements RC3.

RC7 - Ces enregistrements comportaient une somme relativement au seul revenu total. On a assorti ces enregistrements à un enregistrement RC3 comportant un revenu total analogue en vue de l'affectation de toutes les données sur le revenu.

RC8 - Ces enregistrements comportaient une somme relativement au revenu total ainsi qu'à certaines sources mais ne contenaient aucune réponse relativement à certaines autres sources. Une procédure analogue à celle employée pour les enregistrements portant le code RC7 a été adoptée, sauf que le bénéficiaire s'est vu affecter des données pour les seulessources où on

indiquait une somme partielle ou aucune somme. En d'autres mots, si une somme était déjà déclarée à l'égard d'une source, on ne la remplaçait pas.

RC9 -Ces enregistrements s'apparentaient aux RC8 sauf que l'information n'était fournie que pour les sources de revenu d'emploi sans précision quant au revenu total. Ils ont été traités de la même façon que les enregistrements RC8 hormis le fait que le tri des non-répondants a été effectué en fonction du revenu d'emploi déclaré plutôt que du revenu total.

Tableau 3
Répartition de la population de 15 ans et plus d'après le genre de réponse fourni au sujet du revenu, recensement de 1986

Code de réponse d'enregistrement	Genre de réponse	Taux de réponse %
	Répondants	86.8
RC1-2	Sans revenu	13.4
RC3-4	Avec revenu	73.4
	Répondants partiels	4.0
RC7	Seul le revenu total déclaré; aucune information sur les sources	2.4
RC8	Revenu total déclaré et sources indiquées sans précision du montant	0.9
RC9	Revenu d'emploi déclaré sans indication quant au revenu total	0.7
	Non-répondants	9.2
RC5	Indéterminé, aucune donnée fournie	6.8
RC6	Avec revenu sans aucune autre donnée	0.8
RC99	Avec revenu, sources indiquées sans indication du montant	1.6
	Total	100.0

RC99 -Ces enregistrements ne comportaient aucune somme, ni à l'égard des trois sources de revenu d'emploi ni à l'égard du revenu total. Ils

ont été traités de manière analogue aux RC6 sauf qu'on a affecté au bénéficiaire des données pour les seules sources comportant une réponse partielle ou inexistante.

En dérivant les pourcentages à partir de la méthode susmentionnée, on constate qu'environ 87 p. cent de tous les particuliers qui devaient répondre aux questions sur le revenu ont fourni des informations complètes, 4 p. cent des données partielles et 9 p. cent aucune information. Le tableau 3 présente la répartition des répondants en fonction des codes de réponse aux formulaires.

(b) Stratification

Il est probable que le revenu d'une personne retraitée non répondante soit, toutes choses étant par ailleurs égales, semblable à celui d'une autre personne retraitée. De même, il est probable que deux personnes âgées entre 30 et 35 ans titulaires d'un diplôme universitaire et ayant travaillé à plein temps toute l'année en 1985 jouissent d'un revenu semblable. Il est donc logique d'assortir les non-répondants (bénéficiaires) et les répondants (donneurs) en fonction du plus grand nombre possible de caractéristiques communes.

Les répondants partiels (enregistrements RC7, RC8 et RC9) qui ont indiqué leur revenu total ou leur revenu d'emploi en omettant certaines informations sur les sources (et les enregistrements des répondants portant le code RC3) ont été divisés en cinq strates : personnes résidant au Canada, non autochtones vivant en zone urbaine ou rurale, autochtones vivant dans une réserve ou hors réserve et personnes résidant à l'étranger. Au sein de chaque strate, on a tenté de parfaire le tri donneur-bénéficiaire selon la proximité de leurs revenus totals ou d'emploi (sept groupes), de leur âge (trois groupes), de l'activité exercée (ayant ou non travaillé en 1985) et de la catégorie de travailleurs (salarié, travailleur familial non rémunéré, travailleurs autonome non agricole ou agricole).

Pour ceux qui n'ont fourni aucune réponse, cette opération a été beaucoup plus complexe. Tant les répondants (enregistrements RC2 et RC3) que ceux qui n'ont fourni aucune réponse (enregistrements RC5, RC6 et RC99) ont été divisés en 67 strates homogènes comme suit :

(i) La population non autochtone du Canada a été stratifiée en 36 groupes en fonction de l'âge (15 à 65 ans ou 66 ans et plus), de l'activité (semaines de travail en 1985), de la catégorie de travailleur (salariés, travailleurs autonomes non agricoles et agricoles ou travailleurs familiaux non salariés), de la situation des particuliers dans la famille

économique (mari ou parent seul, épouse, autre membre de la famille ou personne seule) et du secteur résidentiel (urbain ou rural);

(ii) La population autochtone du Canada a été stratifiée en 26 groupes en fonction de l'âge (15 à 65 ans ou 66 ans et plus), de l'activité (semaines de travail en 1985), de la catégorie de travailleur (salariés, travailleurs autonomes non agricoles et agricoles ou travailleurs familiaux non salariés), de la situation des particuliers dans la famille économique (mari ou parent seul, épouse, autre membre de la famille ou personne seule) et de la situation à l'égard de la réserve (vivant en ou hors réserve);

(iii) Les Canadiens résidant hors du pays ont été stratifiés en cinq groupes en fonction de l'âge (15 à 65 ans ou 66 ans et plus), de l'activité (ayant ou non travaillé en 1985), de la situation des particuliers dans la famille économique (mari ou parent seul, autre membre de la famille ou personne seule).

Pour parfaire la similitude entre les donneurs et les bénéficiaires, chacune des 67 strates a été divisée en groupes plus petits en fonction du sexe, du groupe d'âge, de l'instruction (titulaires ou non d'un diplôme universitaire), de la profession (profession donnant accès à un revenu supérieur ou inférieur à la moyenne) et du nombre d'heures de travail (plein temps ou temps partiel).

(c) Imputation

Chacun des non-répondants (bénéficiaires) a été jumelé à un répondant (donneur) au sein de chaque strate qui possédait aussi d'autres caractéristiques communes. Lorsqu'on ne parvenait pas à réaliser une harmonisation parfaite, on relâchait les critères supplémentaires mais on procédait toujours à l'imputation au sein d'une même strate. Une fois qu'on avait réalisé la meilleure harmonisation possible pour un bénéficiaire, on affectait au non-répondant les sources de revenu et le revenu total indiqués dans l'enregistrement du donneur. Dans les cas de non-répondants ayant indiqué des sources de revenu d'emploi, on prélevait dans l'enregistrement du donneur seulement les renseignements manquants.

Dans tous les cas d'imputation, le système de traitement veillait à ce que l'enregistrement du donneur et du bénéficiaire proviennent de lieux situés aussi près que possible sur le plan géographique.

4. VARIABLES DÉRIVÉES

En guise de dernière étape du traitement des variables sur le revenu, on dérivait quelques variables déjà définies dans la section III.2. Quelques points méritent d'être soulignés :

(a) Tel qu'il a été indiqué précédemment, le revenu total représente certes de toutes les variables la plus importante. Dans quelques cas, la somme des revenus positifs et négatifs provenant de diverses sources atteignait zéro. On a jugé important d'établir une distinction entre ces cas et les enregistrements dont le revenu s'établissait vraiment à zéro. En conséquence, on a attribué à ces enregistrements la somme de un dollar à l'égard du revenu total.

(b) Il faut souligner que le revenu total des familles de recensement, des familles économiques et des ménages n'est dérivé que dans le cas des ménages privés au Canada.

(c) En plus du point (b) susmentionné, la variable portant sur la catégorie de revenu qui indique la situation d'une unité relativement aux seuils de faible revenu ne s'applique pas à la population du Yukon, des Territoires du nord-ouest et des réserves indiennes.

5. RÉPERCUSSION DU CONTROLE ET DE L'IMPUTATION

Tel qu'il a été mentionné au début de la présente section, l'objectif visé par le contrôle et l'imputation ne consistait pas à «produire» des données mais à veiller à l'exactitude raisonnable des données fournies par les répondants. En gardant cet objectif en vue au cours de chacune des nombreuses étapes du contrôle et de l'imputation, on a consigné les modifications apportées aux données. Le tableau 4 fournit le nombre originel et final de bénéficiaires de revenu et la somme touchée à l'égard des sources de revenu.

Le tableau 4 montre les répercussions du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires et le revenu agrégé provenant de chaque source. A la fin du processus, le nombre de bénéficiaires de revenu s'est accru de 9.9% et le revenu agrégé, de 14.9%. Tandis que la part de revenu attribuée à la plupart des sources est proportionnée au pourcentage des enregistrements imputés, il faudrait garder en tête les points suivants lorsqu'on examine les données du tableau 4 :

(a) Les modifications apportées au revenu provenant d'un travail autonome non agricole qui apparaissent dans le tableau comprennent celles qui découlent du contrôle effectué entre la catégorie de travailleur et les sources de revenu d'emploi déclarées, dont il a été question précédemment. En ne tenant pas

compte de ce contrôle, le pourcentage de bénéficiaires à l'égard desquels on a effectué l'imputation du revenu autonome non agricole était de 11,5 p. cent et la somme imputée correspondante était de 10,4 p. cent.

(b) Tel qu'il a été déjà expliqué, on n'a recueilli aucune donnée sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants, qui ont tous deux fait l'objet d'une estimation et ont été attribués aux particuliers admissibles.

Tableau 4

Répercussions du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires de revenu et leur revenu agrégé (statistiques sur l'échantillon), selon la source de revenu, recensement de 1986

Source de revenu	Nombre de bénéficiaires de revenu			Somme agrégée touchée		
	originel	final	écart	originel	final	écart
	,000		%	000 000 $		%
Salaires et traitements	2,239	2,526	12.8	41,791	46,101	10.3
Travail autonome non a.	133	178	33.7	1,978	3,007	52.0
Travail autonome agric.	69	76	12.4	511	580	13.4
PSV et SRG	427	468	9.5	1,655	2,303	39.1
RPC et RRQ	346	377	9.1	940	1,022	8.7
Prestations d'assur.-chôm.	396	454	14.5	1,303	1,498	15.0
Allocations familiales-	-	753	100.0	-	541	100.0
Crédits d'impôt pour enf.-	-	505	100.0	-	308	100.0
Autres transferts gouv.	332	590	77.7	1,247	1,607	29.0
Revenu de placements	949	1,069	12.6	3,627	4,051	11.7
Pensions de retraite	218	243	11.5	1,577	1,749	11.0
Autre revenu en espèces	117	136	16.1	477	550	15.5
REVENU TOTAL	**3,221**	**3,539**	**9.9**	**55,106**	**63,317**	**14.9**

(c) Le vaste pourcentage de particuliers ayant touché des revenus provenant d'autres sources publiques qui ont été attribués ou imputés s'explique en grande partie par l'affectation de suppléments de revenu provinciaux à des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Étant donné que ces montants imputés étaient relativement petits, la part du revenu agrégé qui en a résulté et qui a été attribuée était plus petite que le pourcentage de bénéficiaires attribués.

VII. ÉVALUATION ET QUALITÉ DES DONNÉES

Avant de publier les données, on procède à leur évaluation qualitative. En fait, l'aspect qualitatif sera présent tout au long des processus décrits plus haut dans le présent document. Ainsi, durant le traitement au bureau central, le contrôle des montants par rapport aux limites maximales sera effectué en vue de cet objectif (voir tableau 2). La première étape du traitement informatique consiste à déterminer la nature des réponses aux questions sur le revenu (voir tableau 3). Au cours du contrôle et de l'imputation des données, des contrôles à rebours sont effectués de façon à consigner les modifications apportées (voir tableau 4).

Une fois les données considérées comme définitives, une évaluation globale est faite avant leur publication. Cette évaluation consiste à rapprocher les statistiques des revenus recensés avec celles provenant d'autres sources similaires. Les résultats de ce rapprochement sont résumés plus loin.

1. RECENSEMENT ET COMPTES NATIONAUX

Les estimations définitives des revenus de 1985 tirées du recensement de 1986 ont été comparées à celles des revenus des particuliers en 1985 tirées des Comptes nationaux. Cependant, avant de procéder à cette comparaison, des redressements ont dû être effectués en raison des différences inhérentes aux concepts et au champ d'observation de ces deux sources. Par exemple, les évaluations des revenus des particuliers portent sur le salaire réel perçu. Les résultats de cette opération apparaissent au tableau 5.

Les estimations globales du revenu agrégé provenant de sources comparables ont atteint dans une proportion légèrement supérieure à 90 p. cent les estimations des Comptes nationaux. Par contre, en effectuant la comparaison en regard de chaque source prise séparément, on a constaté l'existence de grandes variations.

Les estimations des trois composantes formant le revenu d'emploi ont été inférieures aux estimations des Comptes nationaux auxquelles elles ont été comparées. Les estimations des salaires et des traitements recensés, qui constituent la principale source de revenu, étaient inférieures dans un pourcentage de 1,6 p. cent. Le revenu provenant d'un travail autonome non agricole et celui provenant d'un travail autonome agricole étaient respectivement inférieurs dans une proportion de 5,6 et 14,2 p. cent. Dans l'ensemble, les estimations des revenus d'emploi recensés ont totalisé 98 p. cent des prévisions de sources comparables des Comptes nationaux.

Tableau 5

Comparaison entre les estimations des revenus recensés et les estimations rajustées des revenus des particuliers, Canada, 1985

Source de revenu	Estimations des revenus recensés	Estimations des revenus des part.	Ecart absolu	rel.
	1	2	(1-2)	((1-2)/2)100
		(millions)		%
Salaires et traitements	227,074.3	230,776.3	-3 702.0	-1.6
Travail aut. non agricole	14,961.9	15,846.1	-884.2	-5.6
Travail aut. agricole	2,889.4	3,366.5	-477.1	-14.2
Revenu de placements	20,496.9	36,929.0	-16,432.1	-44.5
PSV et SRV	10,992.8	11,172.6	-179.8	-1.6
RPC et RRQ	5,073.1	6,382.1	-1 309.0	-20.5
Allocations familiales	2,553.1	2,677.0	-123.9	-4.6
Prestations d'assur. chôm.	7,211.4	10,169.0	-2,957.6	-29.1
Autres transferts	7,297.8	14,166.4	-6,868.6	-48.5
Revenu d'emploi	244,925.6	249,988.9	-5,063.3	-2.0
Revenu hors emploi	53,625.1	81,496.1	-27 871.0	-34.2
REVENU TOTAL	**298,550.7**	**331,485.0**	**-32,934.3**	**-9.9**

Note: (1) Le revenu total provient de sources comparables figurant dans le recensement et les Comptes nationaux; il exclut les crédits d'impôt pour enfants, les pensions de retraite et les autres revenus en espèces.

(2) Il se peut que vous n'arriviez pas aux totaux indiqués du fait que les chiffres ont été arrondis.

Les estimations des revenus provenant de la pension de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales ont également approché celles des Comptes nationaux. Par contre, les revenus agrégés provenant des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec de même que les revenus provenant d'autres paiements de transfert ont été considérablement sous-estimés lors du recensement. Les revenus provenant d'autres paiements de transfert proviennent de toute une variété de programmes de transfert, et les redressements effectués pour atteindre l'équivalence en matière de concepts ont été approximatifs. De plus, toute catégorie «fourre-tout» telle que «autres» est généralement sujette à la sous-estimation. Enfin, les plus

grands écarts entre les données recensées et celles des Comptes nationaux se retrouvent sur le plan du revenu de placement. Pareille sous-estimation en regard de cette source de revenu est monnaie courante dans le recensement (et dans les enquêtes) non seulement au Canada, mais également ailleurs dans le monde.

Les estimations des trois composantes formant le revenu d'emploi ont été inférieures aux estimations des Comptes nationaux auxquelles elles ont été comparées. Les estimations des salaires et des traitements recensés, qui constituent la principale source de revenu, étaient inférieures dans un pourcentage de 1,6 p. cent. Le revenu provenant d'un travail autonome non agricole et celui provenant d'un travail autonome agricole étaient respectivement inférieurs dans une proportion de 5,6 et 14,2 p. cent. Dans l'ensemble, les estimations des revenus d'emploi recensés ont totalisé 98 p. cent des prévisions de sources comparables des Comptes nationaux.

2. RECENSEMENT ET ENQUETE SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS

Les statistiques sur le revenu contenues dans le recensement ont également été comparées à des données similiares provenant de l'enquête sur les finances des consommateurs. On a recours à un concept analogue à la fois dans le rencensement et dans l'enquête; seul le champ d'observation diffère. Ainsi, l'Enquête ne tient pas compte des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des réserves indiennes et del'extérieur du Canada. Les données du recensement ont donc été adaptées pour prendre en considération ces différences avant de procéder à une comparaison avec les données de l'Enquête.

Les données provenant du recensement et de l'Enquête ont été comparées pour ce qui est de la répartition nationale et provinciale de la taille des revenus de différentes populations telles que les particuliers, les familles, etc. De la même façon, l'incidence du faible revenu chez les familles économiques et les personnes seules a été comparée. Les revenus moyens des particuliers de chacune des provinces (voir Tableau 6) ont également été comparés.

Les conclusions auxquelles ces comparaisons ont donné lieu indiquent un très bon rapprochement entre les statistiques sur le revenu provenant du recensement et celles provenant de l'Enquête.

Tableau 6

Répartition en pourcentage des personnes de plus de 15 ans bénéficiaires de revenu, leur revenu agrégé et leur revenu moyen selon la province, Recensement et enquête sur les finances des consommateurs (EFC), 1985

Province	Population 15 ans et plus		Bénéficiaires de revenu		Revenu agrégé		Revenu moyen	
	Rec.	EFC	Rec.	EFC	Rec.	EFC	Rec.	EFC
	%						$	
Terre-Neuve	2.1	2.2	1.9	2.0	1.5	1.5	14,120	13,637
I.-P.-É.	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	13,591	13,051
Nouvelle-Écosse	3.4	3.4	3.3	3.3	2.9	3.0	15,821	15,779
Nouveau-Brunswick	2.7	2.8	2.7	2.7	2.1	2.2	14,799	14,685
Québec	26.2	26.3	25.5	25.9	23.9	24.3	17,054	16,663
Ontario	36.6	36.5	37.4	37.0	39.9	39.9	19,446	18,970
Manitoba	4.1	4.1	4.2	4.2	3.9	3.9	16.881	16,397
Saskatchewan	3.8	3.8	3.8	3.9	3.6	3.6	16,951	16,520
Alberta	9.1	9.0	9.2	10.0	10.0	10.0	19,692	19,301
Colombie-Britannique	11.5	11.4	11.5	11.5	11.8	11.7	18,630	18,072
CANADA	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**18,187**	**17,744**

VIII. PRODUITS ET SERVICES RELATIFS AU REVENU

Le recensement national est une source extrêmement riche de données sur divers aspects de la vie canadienne. Il contient des informations qui sont d'une grande utilité pour orienter les décisions d'affaires et les politiques. Ces données permettent d'analyser une série de phénomènes démographiques, sociaux et économiques. Il n'est cependant pas toujours possible, ne serait-ce qu'en raison des coûts, de fournir à l'utilisateur des données conçues sur mesure pour lui. Pour tenir compte de ce problème, Statistique Canada met à la disposition du public une série de produits au service des Canadiens. Ces produits comprennent des documents qui se présentent aussi bien sous forme de publications que sous forme lisible par machine.

Les résultats du recensement sont publiés sous forme d'ensembles de données et de séries analytiques. Variable des plus importantes, le revenu occupe une place importante dans ces séries. Des publications traitant d'autres sujets présentent également des données sur le revenu. En raison des contraintes d'espace, il nous est impossible de dresser la liste exhaustive du contenu de ces publications; vous trouverez toutefois dans la présente section un résumé des données disponibles sur le revenu.

1. SÉRIE : LE PAYS

La série Le Pays vise à montrer l'étendue et la profondeur des informations tirées du recensement de 1986. C'est ainsi que pour faire ressortir le potentiel analytique des données recueillies, la série présente tour à tour certaines variables de façon très approfondie, ou encore des tableaux croisés de variables.

La série porte sur l'ensemble du pays. Si aucune donnée infraprovinciale ne figure dans les tableaux, la plupart d'entre eux présentent cependant des données provinciales et territoriales. Certains tableaux renferment également des données comparatives sur le revenu tirées des recensements de 1981 et de 1986.

La série se compose de 19 publications. Six d'entre elles sont consacrées aux caractéristiques concernant le revenu. Le contenu de ces six publications de la série Le Pays peut se résumer comme suit :

(a) Revenu total des particuliers (no 93-114 au catalogue)

Cette publication se compose de dix tableaux et présente des informations sur la population âgée de 15 ans et plus, indiquant la répartition de la taille du revenu individuel selon le sexe, les sources de revenu, la source principale de

revenu, l'état matrimonial, les groupes d'âge, le plus haut niveau de scolarité, le principal domaine d'étude, la période d'immigration, la langue maternelle et l'origine ethnique. Y figurent également le revenu moyen, le revenu médian et l'erreur type sur le revenu moyen. Le premier tableau présente la répartition de la taille du revenu en 1980 et établit une comparaison du revenu entre 1980 et 1985 en dollars constants de 1985.

(b) Revenu d'emploi des particuliers (no 93-115 au catalogue)

Cette publication se compose de 11 tableaux et présente de l'information sur les populations de 15 ans et plus, indiquant la répartition de la taille du revenu d'emploi de 1985 selon le sexe, les groupes d'âge, le plus haut niveau de scolarité, le principal domaine d'études, la langue maternelle, la langue officielle, le nombre de semaines de travail en 1985, l'activité exercée en 1985, la catégorie de travailleur et la possession d'un diplôme universitaire. Les tableaux 10 et 11 montrent la répartition des travailleurs rémunérés selon la taille des salaires et traitements touchés, le sexe, l'âge et le nombre de semaines de travail. Les tableaux font état des moyennes, des médianes et des erreurs types sur le revenu d'emploi moyen. Le premier tableau présente la répartition de la taille du revenu d'emploi de 1980 et établit une comparaison en dollars constants de 1985 entre les données de 1980 et celles de 1985.

(c) Revenu d'emploi selon la profession (no 93-116 au catalogue)

Cette publication se compose de trois tableaux qui présentent des informations sur le revenu d'emploi en 1985 selon la profession détaillée pour la population de 15 ans et plus. Le tableau 1 contient des statistiques comparatives en dollars constants de 1985 sur le revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans et plus selon le sexe et l'activité détaillée; ces données sont tirées des recensements de 1981 et de 1986. Des statistiques séparées sont présentées pour toutes les personnes ayant un revenu d'emploi et pour celles ayant travaillé toute l'année à plein temps. Le tableau 2 fournit des données sur le revenu d'emploi moyen des travailleurs ayant travaillé toute l'année à plein temps selon le travail détaillé et le sexe, l'âge et le plus haut niveau de scolarité. Le tableau 3 présente le revenu d'emploi moyen en 1985 de tous les travailleurs rémunérés et de ceux qui ont travaillé toute l'année 1985 à plein temps selon le sexe et l'activité détaillée.

(d) Revenu de la famille : familles de recensement (no 93-117 au catalogue)

Cette publication se compose de 15 tableaux et présente la répartition de la taille du revenu en 1985 des familles de recensement et des personnes hors famille dans les ménages privés selon la structure de la famille, les sources de revenu, la principale source de revenu, le nombre et la combinaison de bénéficiaires d'un revenu d'emploi, le nombre de personnes dans le ménage, l'activité, l'âge, le niveau de scolarité et la période d'immigration du mari/parent. Deux tableaux, portant l'un sur les familles de recensement et l'autre sur les personnes hors famille, présentent également la répartition de la taille du revenu en 1980 d'après le recensement de 1981, en dollars constants de 1985.

(e) Revenu de la famille : familles économiques (no 93-118 au catalogue)

Cette publication se compose de 11 tableaux et présente la répartition de la taille du revenu en 1985 pour les familles économiques et les personnes seules de 15 ans et plus selon la structure de la famille, les caractéristiques de la famille ainsi que la composition de leur revenu total selon certaines caractéristiques. Les tableaux 1A et 1B contiennent la répartition de la taille du revenu en 1980 et la comparaison entre le revenu en 1980 et 1985 en dollars constants de 1985. De plus, cette publication renferme des statistiques sur l'incidence du faible revenu chez les familles, les personnes seules et les membres des ménages privés selon un certain nombre de variables, tel que la taille de la famille, le nombre d'enfants, l'éducation et l'origine ethnique de l'époux ou la personne repère, le sexe et l'âge des membres de la famille, etc. Cette publication fait également état de la répartition des familles économiques et des personnes seules selon l'importance de l'écart entre leur revenu de 1985 et le seuil de faible revenu approprié.

(f) Revenu du ménage : ménages privés (no 93-119 au catalogue)

Cette publication se compose de 10 tableaux et présente la répartition de la taille du revenu en 1985 des ménages privés selon le genre de ménage, la composition, le mode d'occupation, le nombre de personnes, la présence et le nombre d'enfants, ainsi que certaines caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, l'origine ethnique et le niveau de scolarité du soutien de ménage. Le premier tableau renferme également la répartition de la taille du revenu en 1980 et une comparaison du revenu en dollars constants de 1985 entre 1980 et 1985.

2. SÉRIE : DIMENSIONS

La série Dimensions contient des données sur des sujets ayant suscité beaucoup d'intérêt. Les publications de cette série traitent des régions géographiques (par exemple, les régions métropolitaines de recensement), des sous-populations (par exemple, les immigrants) ou de certains sujets (par exemple, les tendances professionnelles). Les données présentées vont des données sommaires de base aux analyses détaillées et aux tableaux croisés.

La série se compose de sept publications dont les trois suivantes renferment des données sur le revenu :

(a) Profil des groupes ethniques (no 93-154 au catalogue)

Cette publication présente des données sur certains groupes ethniques. L'origine unique et multiple de chaque groupe y figure au moyen de différentes caractéristiques démographiques, sociales et économiques. L'étude géographique ne porte que sur le Canada. Cette publication porte également sur la répartition de la taille du revenu des personnes et le revenu d'emploi moyen des personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps et des autres travailleurs.

(b) Profil de la population immigrante (no 93-155 au catalogue)

Cette publication comporte des données sur les différentes caractéristiques des populations non immigrantes et immigrantes pour l'ensemble du Canada ainsi que pour chaque province ou territoire.

On y trouve la répartition de la taille du revenu total pour la population de 15 ans et plus selon le sexe et le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi, ainsi que leur revenu d'emploi moyen en 1985 selon le sexe et le travail.

(c) Régions métropolitaines de recensement (no 93-156 au catalogue)

Cette publication comporte des données sur un vaste éventail de variables portant sur les 25 régions métropolitaines de recensement (grands centres urbains) du Canada. On y trouve la répartition de la taille du revenu en dollars constants de 1985, d'après le recensement de 1981, permettant des

comparaisons entre 1980 et 1985 relativement à la population de 15 ans et plus et aux familles de recensement. On y trouve aussi des tableaux présentant la répartition de la taille du revenu en 1985 pour la population de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe d'âge, la répartition de la taille du revenu d'emploi en 1985 selon le sexe et le travail, la répartition de la taille du revenu du ménage selon un tableau présentant la catégorie de revenu de la population dans les ménages privés selon la situation des particuliers dans la famille économique.

3. SÉRIE: PROFILS

La série Profils renferme des données concernant un vaste éventail de variables du recensement relatives à plusieurs régions infraprovinciales. Cette série se compose de deux parties : l'une présente des caractéristiques fondamentales sur les plans de la démographie, de la famille et du logement; l'autre, des données sociales ou culturelles ainsi que des données relatives au travail et au revenu. La série comprend une grande quantité de publications, regroupées par régions géographiques de la façon suivante :

(a) **Divisions et subdivisions de recensement (du no 94-101 au no 94-124 au catalogue);**

(b) **Circonscriptions électorales fédérales (no 94-125 et no 94-126 au catalogue);**

(c) **Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (no 94-127 et no 94-128 au catalogue);**

(d) **Régions urbaines et rurales (no 94-129 et no 94-130 au catalogue);**

(e) **Régions économiques de l'Enquête sur la population active (no 94-131 au catalogue);**

(f) **Secteurs de recensement (du no 95-101 au no 95-174 au catalogue).**

La seconde partie de chaque document portant sur un groupe géographique présente des données sur la répartition de la taille du revenu pour les particuliers, les familles et les ménages, le revenu d'emploi moyen selon le sexe des personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps ou une partie de l'année à temps partiel, l'incidence du faible revenu chez les familles économiques et sur les personnes seules et la composition du revenu dans chaque région. Ces données sont également disponibles sous forme lisible par machine.

4. SÉRIE D'ATLAS MÉTROPOLITAINS

La série d'atlas métropolitains porte sur les principales régions métropolitaines de recensement du Canada. Constituée de cartes, de graphiques et de textes, elle présente les données du recensement de 1986 relativement à une série de variables. Les cartes résument des statistiques complexes et permettent la délimitation des régions de concentration. La série se compose de 12 atlas relatifs aux régions métropolitaines de recensement suivantes :

(a) **St.John's (no 98-101 au catalogue)**

(b) **Halifax (no 98-102 au catalogue)**

(c) **Québec (no 98-103 au catalogue)**

(d) **Montréal (no 98-104 au catalogue)**

(e) **Ottawa-Hull (no 98-105 au catalogue)**

(f) **Toronto (no 98-106 au catalogue)**

(g) **Hamilton (no 98-107 au catalogue)**

(h) **Winnipeg (no 98-108 au catalogue)**

(i) **Régina (no 98-109 au catalogue)**

(j) **Calgary (no 98-110 au catalogue)**

(k) **Edmonton (no 98-111 au catalogue)**

(l) **Vancouver (no 98-112 au catalogue)**

Chaque atlas contient des cartes qui traitent de thèmes relatifs au revenu et présentent des données sur le revenu de la famille, le revenu du ménage et l'incidence du faible revenu de la population dans les ménages privés ainsi que la composition du revenu.

5. SÉRIE : LE CANADA A L'ÉTUDE

Les publications de la série Le Canada à l'étude renferment des aperçus sur une grande variété de sujets à propos desquels le recensement de 1986 a recueilli des données. Ces études ont été rédigées par des experts faisant ou non partie des services de Statistique Canada. Les textes ne sont pas rédigés en langue technique et sont illustrés par des tableaux simples et des graphiques attrayants.

La série se compose de 16 publications dont les deux suivantes sont consacrées au revenu :

(a) Le revenu de la famille (no 98-128 au catalogue)

Cette étude est axée sur l'évolution du revenu de la famille entre 1980 et 1985 en dollars constants de 1985, selon certaines caractéristiques telles que la structure de la famille, le cycle de vie, l'activité et la principale source de revenu. La composition des divers classements de revenu et les sources de revenu total sont analysées de façon succinte. De plus, l'étude met en parallèle la situation du revenu dans diverses régions entre 1970 et 1985.

(b) Revenu d'emploi (no 98-129 au catalogue)

Cette étude dégage les principales différences observées sur le plan du revenu d'emploi des divers groupes de population. Classé selon le sexe, le revenu d'emploi moyen est examiné en fonction de l'âge, de l'état matrimonial, de la scolarité, de l'activité et de la profession. L'étude comprend également une courte analyse sur l'évolution du revenu d'emploi entre 1980 et 1985.

6. FICHIERS DE MICRODONNEES A L'USAGE DU PUBLIC

Les fichiers de microdonnées constituent un autre produit important du recensement de 1986. Comme nous l'avons indiqué dans la section IV, le questionnaire détaillé du recensement (2B) a été remis à un échantillon composé de 20 p. cent des ménages. Les fichiers de microdonnées permettent de mettre à la disposition du public un sous-échantillon des ménages de l'ensemble 2B pour fins de consultation.

Ces fichiers présentent un vaste éventail de données sur la population de l'ensemble du Canada, des provinces et de la plupart des régions métropolitaines. Pour assurer et préserver le caractère confidentiel des données, Statistique Canada a supprimé des fichiers les informations sur certaines variables qui entraient trop dans le détail mais qui figuraient dans la base de données centrale du recensement.

Ces fichiers de microdonnées se distinguent des autres produits du recensement par le fait qu'ils permettent aux utilisateurs de retourner à l'unité de la base de données du recensement et de rassembler des données en fonction de leurs besoins. De ce fait, ces fichiers représentent un puissant outil d'analyse et de recherche.

On peut consulter les trois fichiers de microdonnées du recensement de 1986 qui suivent :

(a) Fichier : Ménages et logement

Le fichier de microdonnées sur les ménages ne présente pas de données sur toutes les sources de revenu. Ces dernières sont plutôt regroupées sous les rubriques revenu d'emploi du ménage, paiement de transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. De plus, le fichier fait état du revenu total du ménage, de sa principale source de revenu et du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi qu'il compte. Il renferme également des données sur la plupart des variables susmentionnées relativement au soutien de ménage et à son conjoint, ainsi qu'à la famille économique.

(b) Fichier : Famille

Tout comme celui sur le ménage, le fichier de microdonnées sur la famille ne contient pas de données sur toutes les sources de revenu. Ces informations sont regroupées, pour chaque famille et personne hors famille du recensement, sous les rubriques revenu d'emploi, paiements de transferts gouvernementaux, revenu de placements et autres revenus. De plus, le fichier présente le revenu total, la principale source de revenu du ménage, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi au sein du ménage, le nombre de bénéficiaires d'un revenu dans la famille et la catégorie de revenu de la famille. Le fichier comporte également des données sur la plupart des variables susmentionnées relativement à l'époux, à l'épouse et au parent seul.

(c) Fichier : Particulier

Le fichier des particuliers présente des données sur toutes les sources de revenu à l'exception de deux : le revenu provenant d'un travail autonome non agricole et celui qui provient d'un travail autonome agricole, qui ont été combinés en une seule rubrique. De plus, ce fichier indique le revenu total, la principale source de revenu, la principale source de revenu de la famille de recensement de chaque particulier et la catégorie de la taille du revenu total de la famille de recensement et du ménage du particulier.

Pour de plus amples renseignements sur l'échantillonnage, le contenu, etc., voir le dossier approprié dans «Documentation et guide de l'utilisateur».

7. TABLEAUX SOMMAIRES DE BASE

Ces données sont produites pour répondre aux besoins des utilisateurs qui désirent étudier les caractéristiques de petites régions. Les tableaux fournissent de l'information sur une gamme de variables de recensement et sont produits pour quatre niveaux géographiques : i) secteurs de dénombrement et circonscriptions électorales fédérales; ii) subdivisions de recensement (municipalités) et divisions de recensement (comtés); iii) secteurs de recensement et secteurs de recensement provinciaux; iv) Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement.

Il existe sept tableaux sur le revenu dans cet ensemble qui donnent le nombre, le revenu agrégé et le revenu moyen pour la population de 15 ans et plus, les familles de recensement, les personnes hors famille de 15 ans et plus, les familles économiques, les personnes seules et les ménages privés, et le nombre, le revenu agrégé et le revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 1985 et ayant déclaré un revenu d'emploi.

Les données des tableaux sommaires de base sont également disponibles sous forme lisible par machine pour faciliter l'agrégation et la manipulation des données.

8. AUTRES PRODUITS CONNEXES

Comme il a été mentionné précédemment, la plupart des analyses portant sur les caractéristiques socio-économiques comprennent des données sur le revenu. De plus, les analystes de la Division de l'analyse des enquêtes du travail et des ménages effectuent des analyses du revenu qui sont publiées sous forme d'articles dans les revues trimestrielles de Statistique Canada «L'emploi et le revenu en perspectives» et «Tendances sociales», ou d'exposés individuels dans les rapports du personnel et les rapports analytiques de la Division. Il existe en outre deux autres produits que l'utilisateur des données sur le revenu du recensement devrait connaître.

a) Produits de référence du recensement

Le Recensement en bref de 1986, no 99-104 au catalogue, offre une vue d'ensemble du recensement en réunissant dans un format compact tous les aspects de celui-ci, à partir des antécédents historiques jusqu'à l'élaboration des questionnaires, au traitement des données, aux données finales, aux divers produits, etc.

Les utilisateurs trouveront dans le Dictionnaire du recensement de 1986, no 99-101 au catalogue, l'aide requise pour comprendre et interpréter les données et les concepts géographiques du recensement. Le Dictionnaire fournit une gamme de définitions pour l'ensemble des variables et des termes utilisés dans les produits sur les données du recensement de 1986.

On trouvera dans Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive, no 99-103 au catalogue, un inventaire complet des produits et services du recensement de 1986.

b) Enquête sur les finances des consommateurs

Les utilisateurs des données du recensement sur le revenu devraient également savoir que l'information sur les revenus est aussi recueillie par le biais de l'enquête annuelle sur les finances des consommateurs. Bien que cette enquête ne prenne pas en compte les populations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ni certains autres petits segments de la population, l'Enquête et le recensement recourent à un concept identique sur le revenu.

Les utilisateurs devraient prendre note de cinq rapports annuels sur le revenu tirés de l'enquête : Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, no 13-207 au catalogue, Revenu des familles, familles de recensement, no 13-208 au catalogue, Revenu après impôt, no 13-210 au catalogue, Gains des hommes et des femmes, no 13-217 au catalogue, et Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, no 13-218 au catalogue.

IX. COMPARABILITÉ HISTORIQUE

1. CONTENU ET COUVERTURE

Les recensements canadiens s'appuient sur une longue tradition de cueillette de données sur le revenu. Au cours du présent siècle, on a posé une question sur les salaires et traitements dans chacun des recensements. Toutefois, avant 1961, les données sur le revenu étaient limitées aux salaires et aux traitements, et aucune information n'était recueillie sur les revenus provenant d'autres sources tels que les revenus provenant d'un travail autonome, les revenus de placement, les pensions de retraite, les transferts gouvernementaux, etc.

Au recensement de 1961, on a recueilli pour la première fois de l'information sur le revenu total par source de revenu, c'est-à-dire à la fois sur les gains provenant d'un emploi et sur les revenus provenant d'autres sources. Toutefois, on n'a posé aucune question dans le recensement de 1961 sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. En outre, aux fins du revenu, la couverture du recensement de 1961 était limitée à un échantillon de ménages privés non agricoles et excluait les ménages des Territoires du Nord-Ouest. La période de référence à l'égard du revenu pour le recensement de 1961 portait sur les 12 mois qui ont immédiatement précédé le recensement, ou, si l'information sur le revenu ne pouvait être fournie pour cette période, sur l'année civile précédente, soit 1960.

Le recensement de 1971 a été le premier à réunir, à partir d'un échantillon de tous les foyers, des renseignements complets sur le revenu provenant de toutes les sources au cours de l'année civile précédente. On a eu recours à un concept identique sur le revenu total dans les recensements de 1981 et de 1986, malgré des différences dans le nombre et la combinaison des questions posées sur les sources de revenu. Mais ces derniers recensements excluaient la population pensionnaire d'institutions.

Aussi, en termes de contenu, de couverture et de période de référence, les données sur le revenu provenant du recensement de 1961 et des recensements précédents ne sont généralement pas comparables à celles tirées des recensements de 1971, 1981 et 1986. Par contre, il est possible de comparer les données sur le revenu provenant du recensement de 1971 avec celles des recensements ultérieurs si on effectue certains redressements sur les plans du contenu et du champ d'observation. Les recensements de 1981 et 1986 sont identiques en termes de contenu et de couverture en regard du revenu.

La figure 4 comporte des renseignements pertinents au sujet des sources de revenu, de la période de référence, etc., pour les recensements de 1961, 1971, 1981 et 1986.

Figure 4.
Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

	Recensement			
	1961	**1971**	**1981**	**1986**
SOURCES				
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome non agricole (revenu net)	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome agricole (revenu net)	Non	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément du revenu garanti (SRG)		Oui[1]	Oui[2]	Oui
Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)		Voir[1]	Voir[2]	Oui
Prestations d'assurance-chômage		[3]	Oui	Oui
Autres revenus provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	[4]	Voir[4]
Autres revenus de placement	Oui	Oui	Voir[4]	Voir[4]
Pensions de retraite, rentes, rentes de retraite	Oui	Oui	[5]	Oui
Autres revenus en espèces	Oui	Oui	Voir[5]	Oui
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	Juin 60-Mai 61	1970	1980	1985
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	33 %	33 %	20 %	20 %
CHAMP D'OBSERVATION	Agricole et TNO exclus	Tous	Population en institution exclue	

1 Inclut PSV, RPC/RRQ et Sécurité provinciale de la vieillesse.
2 Inclut les prestations du RPC/RRQ, mais suppléments de revenu provinciaux inclus dans «Autres revenus provenant de sources publiques».
3 Inclus dans «Autres revenus provenant de sources publiques.»
4 Inclut tous les revenus de placement.
5 Inclus avec «Autres revenus en espèces.

2. DOLLARS COURANTS CONTRE DOLLARS CONSTANTS

Le revenu moyen d'une famille en 1970 était de 9 000 $; il a été porté à 26 700 $ en 1980 et à 37 800 $ en 1985. Le revenu familial a donc connu une hausse de 178 p.

100 entre 1970 et 1980, et de 41 p. 100 entre 1980 et 1985. Toutefois, la valeur du dollar a également changé au cours de cette période.

Lorsqu'on tient compte des changements du pouvoir d'achat que procure un dollar, le revenu familial a enregistré une augmentation de 28 p. 100 entre 1970 et 1980, et une diminution d'environ 1 p. 100 entre 1980 et 1985. Il est par conséquent important de tenir compte de ce facteur lorsqu'on compare des revenus entre deux périodes. Une méthode pour y parvenir consiste à redresser les revenus en modifiant l'Indice des prix à la consommation au cours de la période considérée.

Ca 00S
Statistics Canada Library
Bibliothèqua Statistique Canada
1010070931

